



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018**

**du Département de l'économie, de l'innovation et du  
sport**

**Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes**

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

# Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

---

## Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport (SG-DEIS)
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
- Service de l'emploi (SDE)
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
- Service de la population (SPOP)

## 2018 au Département de l'économie, de l'innovation et du sport

### Économie

L'année 2018 a été une année de transition pour le nouveau service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) avec notamment la création d'un nouvel office de la consommation.

L'année 2018 a également été consacrée à l'évaluation de la politique d'appui au développement économique (PADE). Pour rappel, la PADE fixe les axes d'intervention et les priorités du Conseil d'Etat en matière de développement économique. Au total, ce sont 1134 entreprises qui ont été soutenues par l'ensemble des partenaires du réseau de la promotion économique. Chaque entreprise a créé en moyenne près de 4 emplois durant la période 2012-2016, portant le total des emplois créés à 4000 environ. 437 projets régionaux ont été soutenus au titre du développement équilibré des dix régions vaudoises, pour un montant de 118 millions; ils ont généré un montant d'investissement de plus de 400 millions entre 2012 et 2016.

En outre, plusieurs projets phares ont été réalisés en 2018 par le SPEI, notamment :

La mise en place de nouveaux soutiens en lien avec la transition économique et le tissu économique vaudois

- L'élaboration du système de gestion des zones d'activités en étroite collaboration avec le Service du développement territorial (SDT)
- Le projet de loi en matière de transports de personnes à titre professionnel

A relever enfin le renforcement du développement d'Incyte dans le canton. Cette société biopharmaceutique, dont le siège est aux États-Unis, est spécialisée dans la découverte, le développement et la commercialisation de nouveaux médicaments contre le cancer. Elle a décidé d'installer son quartier général européen à Morges et d'implanter un site de production sur le parc technologique et scientifique d'Yverdon-les-Bains. Plusieurs centaines d'employés seront réartis entre Morges et Yverdon-les-Bains.

## Emploi

Dans une situation économique globalement favorable, le canton de Vaud enregistre une baisse importante du chômage qui s'inscrit à son plus bas niveau- 3.8% - depuis 2008. La mise en œuvre de l'obligation d'annoncer leurs postes vacants a permis aux ORP vaudois de traiter près de 22'000 emplois vacants en 2018, un nombre jamais atteint jusqu'ici, et qui a contribué à favoriser les reprises d'emploi et la diminution de la durée moyenne du chômage. De manière plus large, en 2018, l'économie suisse a bénéficié d'un contexte international globalement favorable malgré un ralentissement conjoncturel amorcé au mois de septembre.

## Agriculture

Suite au transfert en 2017 du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du département du territoire et de l'environnement (DTE) au Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) il a été décidé de transférer la partie concernant les affaires vétérinaires et l'inspecteurat au service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Cette reprise par le SAVI a donné lieu à la création d'une nouvelle direction générale, la direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) qui a vu le jour au 1er juillet 2018. Son directeur a été nommé en la personne de M. Frédéric Brand, ancien chef du SAVI. L'année agricole a été marquée par un épisode caniculaire et de sécheresse qui a conduit le Conseil d'Etat à déclencher le plan ORCA le 6 août 2018. Ce sont 3,8 millions de litres d'eau qui ont été transportés par route ou par hélicoptère pour ravitailler le bétail sur 92 alpages du canton de Vaud. De manière générale, l'ensemble des cultures ont souffert de la sécheresse, à l'exception de la vigne dont la production a été exceptionnelle, tant du point de vue de la quantité que de la qualité. Dans ses différents programmes de formation, le canton a mis en œuvre une patente en gestion d'alpage, formation unique en Suisse qui a été suivie par 11 élèves.

# Sport

Le SEPS a organisé, pour la première fois depuis 1990, la Journée Suisse de Sport Scolaire dans le canton de Vaud (Lausanne et région). Plus de 2'000 élèves de toute la Suisse se sont affrontés dans 12 disciplines sportives, entourés de près de 400 accompagnants et tout autant de bénévoles. Une grande action de promotion du fair-play a été menée avec le soutien de Swiss Olympic. Plus de 700 affiches et panneaux ont été produits répartis sur les sites sportifs du canton afin de rappeler aux parents des jeunes sportifs que leur attitude doit être exemplaire et empreinte de retenue. Enfin, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport a favorisé la création d'un Groupe thématique sport du Grand Conseil vaudois, groupe qui a tenu sa première séance en 2018.

# Population

Dans le cadre de la réorganisation du domaine de l'asile, le Canton, la commune de Vallorbe et la Confédération ont signé en juin, une convention sur l'exploitation du centre d'enregistrement et de procédure (CEP) actuel comme Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA). Un nouveau site d'état civil (Broye-Vully) a ouvert le 1er janvier à Moudon, où se trouve déjà le centre administratif qui délivre les actes d'état civil. Dès le 1er janvier 2018, l'état civil vaudois est organisé en un seul office subdivisé en cinq sites régionaux (Lausanne, Est-vaudois, La Côte, Nord-Vaudois, Broye-Vully). Dans le cadre de la politique d'intégration suisse des étrangers et du programme de législation, a débuté cette année le second Programme d'intégration cantonal pour la période 2018-2021, le PIC II. Il prolonge le premier programme (2014-2017) et entend pérenniser les offres destinées aux étrangers par des conventions avec les partenaires sur le terrain, renforcer les mesures phares et permettre au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) de continuer à œuvrer pour inscrire l'intégration des étrangers comme enjeu majeur des politiques d'insertion et de cohésion sociale.

# Secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport (SG-DEIS)

---

## Changement à la tête du secrétariat général

En juin 2018, suite au départ du titulaire, Andreane Jordan Meier est désignée nouvelle cheffe de service du SPECo qui va devenir service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Secrétaire générale de l'ancien département de l'Intérieur (2008-2012), Andreane Jordan devient ensuite secrétaire générale du DECS, devenu entre-temps DEIS, soit département de l'économie de l'innovation et du sport.

Pour la remplacer à la tête du secrétariat général du DEIS, le Conseil d'Etat désigne en septembre M. Nicolas Grosjean, 47 ans. M. Grosjean est titulaire d'un doctorat ès sciences économiques et connu comme expert dans l'analyse des structures et des fonctionnements de l'administration, de l'optimisation des processus et de la mise en œuvre de politiques publiques. M. Grosjean, avant sa nomination, était chef du service d'évaluation de l'Assemblée fédérale à Berne.

Ces nominations sont effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Marque Vaud

Le département de l'économie, de l'innovation et du sport s'attèle depuis 2016 à la création d'une marque territoriale pour le canton de Vaud. L'objectif fixé est de dépasser la seule promotion d'image valorisant les atouts d'un territoire et de développer une marque d'excellence qui véhicule les valeurs fondamentales du canton. Il faut décloisonner les secteurs de promotion, mettre en exergue les entreprises, les produits et les institutions qui font la richesse et la notoriété du territoire vaudois en favorisant de nouvelles synergies au sein de cette communauté d'acteurs.

A cet égard, un immense travail a été réalisé en 2018. Un groupe de travail de nature institutionnelle a travaillé sur l'identification des principales valeurs qui définiront la Marque Vaud.. Dans le futur, les entreprises labellisées devront répondre favorablement à une vingtaine de critères exigeants, qui se veulent évolutifs, vérifiant la réalité de leur ancrage territorial et la force de leur engagement social, économique et environnemental. La finalité de la marque VAUD sera ainsi de mettre en lumière les entreprises et les institutions les plus emblématiques du territoire et qui incarnent les valeurs du Canton. En fin d'année, le Conseil d'Etat a validé les fondements d'une nouvelle stratégie

promotionnelle du Canton au travers de la marque territoriale « VAUD ». Auparavant, de nombreuses entreprises et organismes para-étatique avaient été consultés et associé aux réflexions, notamment sur les valeurs à mettre en avant au sein de la future Marque. Cette démarche a donc réuni toutes les filières de promotion, ainsi que tous les secteurs participant au rayonnement du Canton (éducation, économie, culture et patrimoine, tourisme, produits du terroir et sport) dans un but commun: que la notoriété et le rayonnement de chacun des ambassadeurs de la marque bénéficient à la croissance du Canton, et mettent en lumière ce qui s’y fait de mieux. Le 13 décembre 2018, au sein des murs prestigieux du Château de Chillon, une centaine de personnalités se sont réunies afin de participer au lancement de la communauté de la marque «VAUD». Pour la suite, la gouvernance de la marque «VAUD» sera définie dans le courant de 2019, afin que la marque puisse être déployée dès le 1er janvier 2020. Fait essentiel, elle associera des représentants de la communauté pour poursuivre le partenariat public-privé sur lequel se fonde l’entier de la démarche.

## Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2020)

2018 a été une année déterminante dans l'organisation des jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020, passant de la planification du projet à sa mise en œuvre opérationnelle. Sur le plan de l'équipe de direction, celle-ci s'est renforcée et compte désormais 12 collaborateurs à plein temps et 6 à temps partiel.

Du côté des sports, la planification des sites a été définitivement arrêtée et les autorisations administratives liées aux infrastructures concernées par les JOJ2020 ont toutes été délivrées. Ce sont en particulier les installations de half-pipe et le slopestyle à Leysin, la piste de la Jorasse aux Diablerets, la piste de ski de fond à la Vallée de Joux, le centre de glace de Malley et l'emblématique Vortex qui hébergera les athlètes durant la durée des JOJ. L'ensemble de ces réalisations respectent les délais planifiés.

Pour le volet éducation, un programme a été mis sur pied grâce à la collaboration entre le CIO, l'UNIL et l'EPFL. Les étudiants et apprentis de plusieurs écoles professionnelles vaudoises ont été mis à contribution pour diverses réalisations: pictogramme des sports, identité visuelle, mascotte, vasque Olympique, podiums et plateaux des médailles Un concours ouvert à tous les étudiant·e·s et alumni de l'HeMu a également été lancé pour la création de la chanson de Lausanne 2020.

Le 13 octobre, Patrick Baumann, Président de Lausanne 2020, qui assiste aux Jeux olympiques de la Jeunesse d'été à Buenos Aires, décède subitement d'une crise cardiaque. Il a 51 ans. Le choc est immense, la perte incommensurable. Le 2 novembre en la cathédrale de Lausanne, le monde du sport, Thomas Bach, président du CIO en tête, rend un dernier hommage à cet homme exceptionnel.

## Soutien à l'innovation

Le soutien à l'innovation se poursuit en 2018 et se renforce. Après avoir consulté un nombre important de partenaires au sein de l'écosystème (Hautes écoles, entrepreneurs, multinationales, organismes, etc.) via le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, le Chef du DEIS souhaite proposer trois mesures concrètes dans le cadre du programme de législature afin de renforcer la politique de soutien à l'innovation : la création d'une Fondation de soutien à l'innovation (telle que mentionnée dans le programme de législature) et d'un Conseil stratégique à l'innovation directement rattaché à cette fondation ; la création d'un Fonds de soutien à l'innovation qui serait financé par l'enveloppe de préfinancements dédiée à l'innovation et à la diversification économique telle que validée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la présentation des comptes 2017 ; la création d'une Délégation du Conseil d'Etat à l'innovation afin de traiter des conditions-cadres qui concernent spécifiquement la politique d'innovation du Canton de Vaud.

## Développement du projet «Vaud Oenotourisme»

Le projet Vaud Œnotourisme a pris une nouvelle ampleur en 2018. Bientôt à terme au niveau du rôle de l'État, la démarche initiée par le DEIS crée une haute valeur ajoutée pour l'économie de notre canton. Mieux encore, les cantons viticoles romands prennent la mesure de l'exemple vaudois et se fédèrent davantage autour de la thématique d'intérêt commun qu'est l'œnotourisme. La campagne œnotouristique a donc continué son expansion et porte ses fruits, à l'instar du doublement du nombre annuel de visiteurs sur le site [www.myvaud.ch](http://www.myvaud.ch) (<http://www.myvaud.ch>), témoin parmi d'autres tant du travail de fond de Vaud Œnotourisme et de sa présence continue sur le terrain que du caractère porteur et rassembleur de ce projet. La deuxième édition du Prix et des Rencontres suisses de l'œnotourisme organisée à Féchy le 12 septembre, a été un nouveau succès. Davantage de candidats suisses alémaniques et tessinois ont participé au concours. A ce prix a également été intégré le «*Best of Wine Tourism*» international, qui permet à tout domaine/propriété vitivinicole de mesurer leur offre à l'échelle mondiale. Cette opportunité s'est réalisée grâce à l'intégration de la Ville de Lausanne au réseau des *Great Wine Capitals* (Grandes capitales mondiales du vin). Cette intégration renforce également le positionnement du canton de Vaud et offre aux cantons viticoles suisses une magnifique opportunité de figurer sur la carte mondiale des destinations œnotouristiques de prestige. Sur le terrain, les actions continuent à se déployer: les trois sessions de certification-formation ont affiché complet, la huitième et dernière balade œnotouristique a été inaugurée en mai et de nombreuses initiatives se sont concrétisées. Vaud Œnotourisme suscite toujours autant d'intérêt des médias, témoignant de la pertinence des actions mises en place. Tout ceci témoigne d'un travail de fond conséquent, d'une présence continue sur le terrain permettant le développement positif de ce projet d'envergure et porteur pour le Pays de Vaud et la Suisse.

## Fête des Vignerons

La Fête des Vignerons se déroulera du 18 juillet au 11 août 2019. En mai 2018, le secrétariat général du DEIS est saisi de la supervision et de l'organisation de la « Journée officielle vaudoise » qui se déroulera à Vevey le 11 août 2019, soit le dernier jour de la Fête. Cette date prend donc une symbolique et une

importance supplémentaires. Un petit groupe de travail est réuni et de nombreux contacts noués, au sein de l'administration cantonale (Chancellerie, DFJC, Police cantonale, etc.) auprès de la Fête naturellement et auprès de partenaires extérieurs qui participeront à l'animation de cette journée. Fin 2018, le préprogramme de la journée est arrêté, puis validé par la Fête. Une seule chose à dire : soyez nombreux sur les quais de Vevey le 11 août 2019 !

## Sion 2026

Partie prenante au projet de Jeux olympiques d'hiver 2026 depuis décembre 2016, le canton de Vaud et les autres partenaires de cette aventure (les cantons du Valais, de Fribourg, des Grisons, la ville de Sion, la Confédération, Swiss Olympic et l'Association de candidature) se voient stoppés net dans leurs ambitions le dimanche 10 juin 2018. Ce jour-là, le crédit de 100 millions de francs qui devait financer les infrastructures et la sécurité dans le canton du Valais est refusé par 54% des votants. Ce résultat implique de facto l'abandon du projet par toutes les parties prenantes. Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral avait pourtant apporté son soutien financier à hauteur de un milliard. Cela ne suffira pas à convaincre. A toute fin 2018, l'Association pour une candidature olympique suisse était en finalisation de liquidation.



# Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SG-DEIS

---

## Surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport est l'autorité cantonale de surveillance en matière d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Il agit également en qualité d'autorité habilitée à recourir selon la loi fédérale en la matière.

Dans ce cadre, le secrétariat général a analysé 148 dossiers transmis par la Commission foncière, section II au cours de l'année 2018; à titre de comparaison, il en a traité 146 en 2017, 155 en 2016 et 136 en 2015.

Il a été appelé à se déterminer dans le cadre de deux procédures ouvertes en la matière devant le Tribunal cantonal. Ces procédures sont encore pendantes le 31 décembre 2018.

Le secrétariat général peut également agir sur le plan civil ou pénal, dans le but de mettre un terme à un état illicite toujours en application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Durant l'année 2018, le secrétariat général a déposé une plainte pénale contre des vendeurs; la procédure est en cours.

## Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail

L'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail a pour mission de prévenir et de régler les conflits collectifs de travail qui peuvent survenir entre un employeur privé et un syndicat ou un groupe de travailleurs. Institué comme organe d'arbitrage, il a pour mission de statuer sur ces conflits, à condition qu'il ait été investi de ce pouvoir par les parties. Le secrétariat général appuie les travaux de l'office sur le plan juridique et administratif tout au long de l'instruction et de la rédaction de propositions ou de conventions de procédure.

En 2018, l'Office a été saisi à deux reprises, mais aucune de ces procédures de conciliation n'avait abouti à la fin de l'année.

## Traitements des recours hiérarchiques

Le recours devant le département ou le Chef du département est prévu dans différents domaines, notamment en matière de protection des travailleurs, d'agriculture, d'affaires vétérinaires ou de viticulture.

Le secrétariat général se charge de l'instruction de ces procédures. Il assure également le suivi du dossier lorsque la décision du département ou du Chef du département fait l'objet d'un recours devant les instances cantonale ou fédérale.

Neuf procédures de recours devant le département ou le Chef de département étaient pendantes au 31 décembre 2017. Vingt-cinq recours ou réclamations ont été déposés durant l'année 2018. Quatorze dossiers restent en cours de traitement le 31 décembre 2018, alors que vingt décisions ont été rendues au cours de l'année. Aucune de ces décisions n'a fait l'objet d'un recours par devant des instances supérieures. En revanche, trois autres procédures restent pendantes devant le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif fédéral contre des décisions du département rendues avant la fin de l'année 2017.

## Traitements des recours de droit administratif

Le secrétariat général répond également en qualité d'autorité concernée dans le cadre de procédures en matière de droit foncier rural. Durant l'année 2018, il s'est déterminé dans le cadre de deux recours contre des décisions de la Commission foncière, section I, pendantes devant le Tribunal cantonal.

## Consultations

Durant l'année 2018, le secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport a traité directement ou coordonné 59 consultations initiées par d'autres départements ou par les autorités de la Confédération.

# Groupes de prestations du SG-DEIS

## 51.1 État-major

### Description

L'état-major du département de l'économie, de l'innovation et du sport appuie et conseille le conseiller d'Etat dans la conduite politique, stratégique et opérationnelle du département. Il assume les missions que le conseiller d'Etat lui délègue. Dans ce cadre, il assure la planification et le contrôle des affaires départementales, ainsi que la coordination interne et externe au département.

Dans ce cadre, ses principales prestations sont les suivantes:

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions. Dans ce cadre, il suit, voire participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département (réalisation du programme de législature)
- Appui aux services du département en matière de finances, de ressources humaines et de conseils juridiques et politiques.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques

Il assume, en outre, la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise [LBCV], le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du travail, et exerce la surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Conseil d'Etat
- Chancellerie
- Services du DEIS
- Autres départements et/ou services de l'administration cantonale vaudoise (ACV)

- Grand Conseil
- Partenaires externes à l'État
- Recourants

## 51.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département de l'économie, de l'innovation et du sport.

### Descriptif

- Appui et conseil au chef de département, au secrétariat général et aux chefs de service en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Gestion RH du SG, du SPECo et du SEPS
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RRRH et CoRH des services du département
- Gestion du logiciel Mobatime en tant qu'administrateur départemental et répondant SG
- Coordination de la mise en oeuvre du logiciel Mobatime version V6 pour l'ensemble du DEIS
- Participation au projet SIRH pour le DEIS

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chef-e-s de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)
- Services transversaux ACV: Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), Groupe Impact, Service juridique et législatif (SJL), Centre de santé au travail (CST), etc.
- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Office de l'assurance invalidité (OAI), Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, Mutuel assurances, etc.

- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC)
- Candidat-e-s et autres partenaires externes.

## 51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

### Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclage comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEIS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEIS
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'État
- Commission des finances
- Fournisseurs

# Sources d'informations complémentaires

---

## Surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

<https://www.vd.ch/themes/territoire/registre-foncier/acquisition-par-des-etrangers/>

(<https://www.vd.ch/themes/territoire/registre-foncier/acquisition-par-des-etrangers/>)

## Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs de travail

[www.vd.ch/autorites/departements/deis/secretariat-general/office-cantonal-de-conciliation-et-darbitrage-en-cas-de-conflits-collectifs-du-travail/](http://www.vd.ch/autorites/departements/deis/secretariat-general/office-cantonal-de-conciliation-et-darbitrage-en-cas-de-conflits-collectifs-du-travail/) (<https://www.vd.ch/autorites/departements/deis/secretariat-general/office-cantonal-de-conciliation-et-darbitrage-en-cas-de-conflits-collectifs-du-travail/>)

(<https://www.vd.ch/autorites/departements/deis/secretariat-general/office-cantonal-de-conciliation-et-darbitrage-en-cas-de-conflits-collectifs-du-travail/>)

# Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

---

## Événements particuliers et évolutions significatives

- Réorganisation du Service de la promotion économique et du commerce
- Économie 4.0: nouveaux soutiens du Canton
- Nouvelle licence particulière de restauration mobile pour les Food Trucks
- Création d'un nouvel Office de la consommation (OFCO)
- Analyses de laboratoire de la section biologie des denrées alimentaires

## Réorganisation du Service de la promotion économique et du commerce

Afin de marquer davantage l'accent porté à l'innovation, le SPECo est devenu le SPEI, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation. Par ailleurs, un nouvel «Office de la consommation» a été créé au sein du service. Celui-ci réunit désormais le bureau cantonal des poids et mesures, les laboratoires du chimiste cantonal ainsi que l'inspection et la police cantonale du commerce (PCC).

Cette réorganisation a été motivée par différents objectifs, à savoir: créer des synergies afin de renforcer la protection générale des consommateurs en rapprochant les compétences du chimiste cantonal de celles de la Police cantonale du commerce, mais également coordonner et, à terme, renforcer le contrôle des denrées alimentaires visant à assurer la sécurité sanitaire de nos produits de consommation et la lutte contre les tromperies. Quant à ses deux pôles de compétences économiques, le SPEI conserve l'unité «Economie régionale» (soutien à la création et au développement de projets régionaux) ainsi que l'unité «Entreprises» (promotion de l'innovation, soutien à la création et au développement des entreprises).

## Économie 4.0: nouveaux soutiens du Canton

Une importante étude, réalisée par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et Innovaud entre 2017 et 2018, a analysé les enjeux et les opportunités de la transition numérique pour le

tissu économique vaudois. A la suite de la présentation de cette étude en avril 2018, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour accompagner la numérisation du tissu économique vaudois.

L'une d'entre elles est la mise sur pied par Innovaud de la plateforme interactive vaud.digital. Son objectif est de cartographier dynamiquement tous les acteurs de la transformation digitale basés dans le canton, de valoriser leur expertise, mais aussi de favoriser l'échange de compétences et de ressources. Elle vise ainsi à faciliter l'accès des entreprises aux fournisseurs de technologies numériques. A ce jour, cette plateforme répertorie près de 400 entreprises, PME, start-up et instituts de recherche; elle représente 26 industries et 18 technologies digitales (blockchain, intelligence artificielle, cybersécurité, robotique, etc.).

L'action de la promotion économique vaudoise a été complétée par une série de soutiens directs octroyés par la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) qui bénéficie du soutien de l'État de Vaud. En mai dernier, l'institution a lancé un nouvel outil destiné aux projets digitaux novateurs. Appelé *FIT Digital*, il répond à une demande concrète: aider financièrement les entrepreneurs qui ne sont pas forcément rattachés à une université, porteurs d'un modèle d'affaires innovant et dont le projet a un fort potentiel de croissance. Trois types de financement sont disponibles. Le *FIT Digital Grant* est une bourse de 20'000 francs permettant de tester les hypothèses du modèle d'affaires. Il s'agit d'une aide non remboursable octroyée avant ou jusqu'à six mois après l'inscription au registre du commerce. *FIT Digital Seed* (un prêt de 50'000 francs à 0% remboursable sur 6 ans) a pour objectif de renforcer l'équipe et d'acquérir les premiers clients payants. Le *FIT Digital Growth*, enfin, permet d'exécuter, grâce à un prêt de 200'000 francs (remboursable sur 6 ans à 8% d'intérêts), les premières stratégies de croissance. Il accompagne une levée de fonds de maximum 2 millions. En parallèle à ces initiatives, le SPEI planche aussi sur divers soutiens financiers visant à permettre l'émergence de nouveaux projets collaboratifs innovants.

L'ambition du SPEI est d'encourager les coopérations (entre collectivités publiques, grandes entreprises, PME et start-up, par exemple) autour de la transition numérique. Grâce à ce financement, le SPEI entend soutenir l'emploi, la création de valeur ajoutée pour les entreprises et l'émergence de nouvelles compétences et expertises pouvant contribuer au rayonnement du canton en Suisse comme à l'étranger, en tant que territoire d'innovation numérique. Quatre à cinq projets pilotes ont déjà été identifiés. Des avancées significatives sont prévues à ce niveau durant 2019. A noter que ces mesures s'intègrent dans le développement de la nouvelle stratégie numérique du Conseil d'État qui a été présentée publiquement en novembre dernier.

## **Nouvelle licence particulière de restauration mobile pour les Food Trucks**

L'année 2018 a été marquée par l'introduction dans la législation sur les auberges et débits de boissons d'une nouvelle licence particulière de restauration mobile. Cette licence, dont la vocation est de soumettre à autorisation la préparation et le service de mets dans et à partir de structures mobiles de type Food Trucks, doit impérativement être requise par les exploitants concernés, qui obtiennent pour



l'heure une licence provisoire. Ceux-ci disposent d'un délai transitoire de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2019, pour suivre et réussir la formation allégée obligatoire à laquelle l'octroi de cette autorisation de restauration mobile est soumise.

Le contenu de cette formation spécifique a été définie en collaboration avec GastroVaud, dans un souci de la rapprocher autant que possible de la formation obligatoire exigée par le canton de Fribourg pour l'octroi de sa propre licence de restauration mobile. Dès le 1er janvier 2020, il ne sera plus possible d'obtenir une licence de restauration mobile sans avoir au préalable réussi la formation obligatoire. La Police cantonale du commerce suit précautionneusement ce nouveau processus d'autorisation, et s'assure que l'ensemble des Food Trucks annoncés auprès de l'inspection des denrées alimentaires s'y soumettent.

## **Création d'un nouvel Office de la consommation (OFCO)**

Un nouvel office de la consommation, placé sous la direction du chimiste cantonal, Christian Richard, a été créé au 1er juillet 2018. Cet office réunit les activités de contrôles des denrées alimentaires (Inspection et laboratoires), la police cantonale du commerce (PCC) et le bureau cantonal des poids et mesures (BCPM). Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection générale des consommateurs. Ainsi, le rapprochement des compétences du Chimiste cantonal avec celles de la Police cantonale du commerce devrait permettre, à terme, une meilleure coordination des contrôles des établissements publics, de consolider de manière significative la sécurité sanitaire de nos produits de consommation et de lutter plus efficacement contre les tromperies.

## **Analyses de laboratoire de la section biologie des denrées alimentaires**

Durant l'année 2017, la section de biologie a pris en charge et traité 9'217 échantillons pour des analyses de microbiologie et de biologie moléculaire. La section a réussi à augmenter la volumétrie analytique durant cette année tout en implémentant une nouvelle technologie et en prenant en charge la supervision d'un travail de master. Le travail et les compétences de cette section ont été valorisés au travers de mandats pour la Fédération romande des consommateurs (FRC) et Bon à savoir.

# Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SPEI

---

- Évaluation de la politique d'appui au développement économique (PADE) sur la période 2012-2017
- Renforcement des aides LADE aux PME et start-up
- Élaboration du système de gestion des zones d'activités
- Maîtrise foncière communale
- Projet de législation en matière de transport de personnes à titre professionnel
- Encadrement des plateformes d'hébergement de type AirBnB
- Activités de l'OFCO par domaine

## Évaluation de la politique d'appui au développement économique (PADE) sur la période 2012-2017

Conformément à l'obligation de procéder régulièrement à l'évaluation de la PADE par un organisme indépendant, le DEIS/SPEI a confié un mandat à deux bureaux spécialisés (Ecoplan et Sofies). Après des analyses documentaires, des entretiens semi-directifs, un sondage en ligne auprès d'environ de 1'000 entreprises et l'animation de focus-group, les bureaux d'études ont posé un regard globalement positif sur la PADE. Sur la période d'analyse (2012-2016), le volume global des soutiens financiers cantonaux s'élève à CHF 136 millions de francs d'aides à fonds perdu et CHF 69 millions de francs de prêts, cautionnements et arrière-cautionnements, dans le cadre des 11 enjeux définis. La PADE a contribué à la clarification des rôles et à la coordination des acteurs cantonaux et régionaux actifs. La création de la marque Vaud est saluée par les évaluateurs qui notent qu'une étape a été franchie. Le ciblage des aides aux entreprises dans des secteurs économiques innovants et à fort potentiel de croissance, a été réussi. La création de la plateforme Innovaud est saluée par les mandataires et les mesures déployées par les prestataires de services correspondent aux besoins des entreprises.

La création de nouveaux produits touristiques et les réorganisations des structures régionales sont positivement évaluées, même si la coordination des prestataires touristiques devrait encore être renforcée. Les mandataires jugent également positivement les efforts déployés en faveur des Alpes vaudoises mais soulignent l'importance de pouvoir en mesurer les effets (qui ne s'observent pas encore actuellement, les nuitées étant en baisse dans certaines régions). Principalement basée sur la politique

des pôles de développement, l'enjeu en faveur de la disponibilité des terrains est jugée satisfaisant, même si sa mise en œuvre est jugée complexe par les partenaires de par les indispensables coordinations entre aménagement et économie. Ils jugent positivement les efforts en faveur de la maîtrise foncière communale. La déclinaison de l'enjeu en faveur de la valorisation des centres – qui a trouvé peu d'écho – doit être totalement repensée en associant les acteurs de la mise en œuvre que représentent les sociétés industrielles et commerciales et les communes. La pertinence de l'enjeu en faveur de la valorisation des ressources naturelles n'est pas remise en cause, mais le faible nombre de projets présenté questionne les évaluateurs. Le travail sur l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée dans la filière bois porte ses fruits et devrait servir de référence. L'évaluation est une étape vers la future PADE. Elle peut être consultée sur le site de l'État de Vaud.

## **Renforcement des aides LADE aux PME et start-up**

Au travers de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), le canton de Vaud soutient des projets portés par des PME et des start-up qui déploient, sur territoire vaudois, des activités de production et/ou des activités de recherche et développement. Au sein des entreprises, ces projets contribuent à développer et renforcer l'innovation (dépôt de brevet, développement de nouveaux produits sur le marché, certification et homologation, etc.), l'acquisition de nouveaux savoir-faire (par le biais du soutien à la formation du personnel technique et scientifique) ainsi que le développement et l'optimisation des moyens de production. En 2018, 620 projets ont été soutenus au titre de la LADE pour un montant total de plus de 5,6 millions de francs, ce qui représente une augmentation de plus de 6% en nombre d'aides et de 15% en montants financiers par rapport à 2017. Depuis l'entrée en vigueur de la LADE en 2008, le nombre de projets soutenus a plus que triplé et le montant des aides a plus que doublé. Ces résultats attestent du renouvellement constant du tissu industriel et de l'augmentation constante de nouvelles entreprises actives dans des secteurs de pointe et au bénéfice d'un fort potentiel de croissance.

## **Élaboration du système de gestion des zones d'activités**

Conformément à la LAT fédérale et à son ordonnance d'application, les Cantons doivent établir un système de gestion des zones d'activités pour pouvoir affecter en zone à bâtir de nouvelles surfaces d'activités prises sur la zone agricole. Ces zones d'activités représentent une condition cadre essentielle au développement économique, en particulier pour les activités industrielles et artisanales.

Il s'agit là d'un changement de paradigme majeur qui oblige les communes à planifier au-delà des frontières communales. Il oblige aussi le Canton à prévoir de nouvelles procédures de collaborations avec les communes. La solution retenue par le Canton dans le cadre du Plan directeur, et détaillée dans la fiche D1 et les mesures D11 et D12 prévoit un rôle accru au niveau régional, reconnu comme le niveau le plus pertinent pour la thématique. L'année 2018 a été mise à profit par les deux services SDT

et SPEI pour explorer, avec l'UCV et l'AdCV, les modalités de mise en œuvre. Il s'agit d'un sujet éminemment complexe et impliquant autant une dimension technique que politique. L'année 2019 sera sans nul doute l'année de l'élaboration des stratégies régionales de gestion des zones d'activités, permettant ainsi de relancer des procédures actuellement au point mort.

## **Maîtrise foncière communale**

En parallèle avec les réflexions liées à la mise sur pied du SGZA, la thématique de la disponibilité foncière, et dès lors de la maîtrise foncière, apparaît de plus en plus comme un élément déterminant d'une politique foncière à vocation industrielle. L'année 2018 a vu l'aboutissement d'un important projet composé de deux éléments complémentaires. D'une part la création, par la commune d'Orbe et par l'ADNV de la société foncière et industrielle du Nord Vaudois et d'autre part, l'acquisition par cette dernière d'une importante parcelle de 3 hectares dans la ZI d'Orbe. Cette démarche a confirmé la pertinence d'un soutien cantonal déterminé aux actions communales visant une maîtrise foncière communale. Elle a aussi permis, in fine, d'accompagner le déménagement des activités du Groupe Friderici, dont le site historique de Tolochenaz se trouve mis sous forte pression foncière.

## **Projet de législation en matière de transport de personnes à titre professionnel**

La Police cantonale verra ses domaines d'activités complétés par la gestion d'un nouveau régime d'autorisation spécifique au transport professionnel de personnes. Elle a pris différentes mesures organisationnelles pour anticiper l'entrée en vigueur de l'avant-projet de révision partielle de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), par lequel le Département de l'économie, de l'innovation et du sport propose de réglementer ce domaine particulier sur le plan cantonal. La révision de la LEAE, si elle est acceptée par le Parlement, impliquera que des nouvelles autorisations cantonales de pratiquer le transport de personnes à titre professionnel soient délivrées par la Police cantonale du commerce pour les taxis, les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), les entreprises de transport et les diffuseurs de courses. Les communes conserveront sur leur territoire leurs compétences traditionnelles en matière d'usage accru de leur domaine public. Outre qu'elle a dû repenser ses effectifs en conséquence, la Police cantonale du commerce a été chargée par le DEIS de rédiger un projet de règlement d'application. Elle se tient prête à assumer le travail supplémentaire lié à ce régime d'autorisation cantonal nouveau, dès qu'il entrera en vigueur.

## **Encadrement des plateformes d'hébergement de type AirBnB**

La Police cantonale du commerce, en étroite collaboration avec le Service du logement, a préparé des

réponses à deux postulats relatifs au développement d'AirBnB dans le canton de Vaud. Outre que l'évolution du phénomène sur le territoire cantonal a pu être cartographiée pour en apprécier les tendances évolutives, différentes solutions ont été proposées pour adapter le cadre législatif et réglementaire vaudois en conséquence. Les réflexions en cours, nourries par des échanges constructifs avec les communes, visent notamment à préserver l'hôtellerie traditionnelle de toute concurrence injustifiée qui pourrait émaner de tels nouveaux modèles d'hébergement, à fixer des limites au-delà desquelles on doit considérer que le bien loué change d'affectation, et à préserver le parc locatif pour lutter contre la pénurie de logements. Le prélèvement effectif de la taxe de séjour relative aux nuitées réservées sur des plates-formes de type AirBnB constitue également un enjeu majeur. La Police cantonale du commerce mène des discussions avec AirBnB pour définir les possibilités techniques de mettre sur pied un prélèvement automatique de la taxe de séjour par la plate-forme elle-même, à l'instar d'autres cantons ou grandes villes en Suisse et à l'étranger.

## Activités de l'OFCCO par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par l'Office de la consommation durant l'année 2018. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes divisions de l'OFCCO.

- Inspections des denrées alimentaires
- Analyses des denrées alimentaires
- Distribution de l'eau
- Qualité de l'eau
- Bureau cantonal des poids et mesures

## Inspections des denrées alimentaires

### Inspections-généralités

En 2018, 3368 inspections d'établissements ont été effectuées pour un total de 9081 entreprises soumises au contrôle des denrées alimentaires. Le nombre d'entreprises commercialisant et/ou fabricants des denrées alimentaires est en constante augmentation. Pour l'année écoulée, pas moins de 702 nouvelles entreprises se sont annoncées à notre office. Dans ce total de 3368 inspections sont comprises, pour la grande majorité, des inspections complètes, des inspections partielles et/ou des inspections de suivi (vérification des mesures ordonnées) ainsi que des inspections non liées au droit alimentaire. Les inspections de ces entreprises sont basées sur une évaluation du risque définie dans l'ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (OPCN) en fonction du type d'activité, du public cible ainsi que de la taille des entreprises mais également par rapport à l'historique des entreprises. Ces inspections ont conduit aux suites administratives suivantes :

- Contestations: 2084 (62.0%, 58.3 % en 2017)
- Dénonciations: 164 (4.9%, 3.2% en 2017) dont 15 récidives (0.4%)

Sans suite: 1118 (33.2%, 38.5% en 2017)

En comparaison avec les chiffres de 2017, une légère augmentation des contestations est visible, alors que les cas sans suite sont en régression. En revanche, les cas de dénonciation pénale sont quant à eux en augmentation vu la gravité des faits constatés. Le nombre de manquements relatifs à une bonne gestion de la sécurité alimentaire relevés lors de nos contrôles reste important. Nos inspections mettent en évidence un manque relativement conséquent de connaissances face aux problèmes liés aux normes d'hygiène. Le constat est particulièrement préoccupant dans les établissements publics et dans les manifestations occasionnelles. À ces chiffres, nous pouvons également ajouter qu'en 2018, 33 interdictions d'utiliser des locaux ou des procédés ont été prononcées dont 1 fermeture immédiate d'un établissement. La situation est relativement similaire à celle de 2017 avec 36 interdictions et 1 fermeture immédiate.

### **Exportations produits laitiers vers la Russie.**

La Confédération a mandaté notre office concernant les entreprises intéressées à exporter des produits laitiers vers la Fédération de Russie. Les procédures liées aux conditions d'exportation dans ce pays ont été élargies et durcies. Non seulement les exportateurs mais également les producteurs doivent également respecter les exigences de ce pays, analyses incluses. Ces nouveaux contrôles spécifique, imposés par l'OSAV, ont surchargé de manière conséquente nos activités au détriment de nos contrôles officiels obligatoires. Il est à noter également que la Fédération de Russie exige au minimum une inspection annuelle de ces entreprises. Cette fréquence qui ne correspond pas à celle (2 ans) définie dans l'OPCN, rajoute une difficulté supplémentaire à l'organisation de nos contrôles. Les inspections des fromageries (30) selon les guides des bonnes pratiques ont été réalisées de manière suivie. Il est à relever que dans ce domaine la branche a fait preuve d'efforts importants. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent encore être entrepris, en priorité au niveau de l'aménagement des locaux. Comme pour les années précédentes, des contrôles routiers (5) accompagnés de la police ou de la gendarmerie ont été réalisés.

### **Préavis d'ouvertures d'établissements**

En ce qui concerne les inspections hors droit alimentaire (principalement sans suite), 384 ont été effectuées sur demande de préavis de la part de la Police cantonale du commerce (PCC) en vue d'une délivrance de licence. Bien que ces inspections ne soient pas imposées par la législation alimentaire, elles sont nécessaires afin que les nouveaux établissements publics débutent leurs activités en respectant les normes d'hygiène alimentaire. La synergie entre la PCC et l'OFSCO sur cet aspect a d'ailleurs prouvé son efficacité.

### **Manifestations**

En 2018, des inspections et des prélèvements d'échantillons ont été réalisés dans la plupart des grandes manifestations du canton dont la Fête du blé et du pain, Paleo, le Montreux Jazz, etc. Durant la deuxième moitié de l'année, l'OFSCO s'est investi, en collaboration avec la ville de Vevey et les organisateurs, dans les préparatifs de la Fête des Vignerons 2019.

### **Alertes européennes (RASFF et RAPEX)**

En 2017, 26 RASFF (*Rapid Alert System for Food and Feed*) et 2 RAPEX (*Rapid Alert System – Non-Food*) ont concernés le canton de Vaud. L'année passée, ces alertes ont fortement augmenté pour un total de 32 RASFF et 6 RAPEX, mobilisant un nombre important de ressources humaines au sein de notre office. Ce, notamment pour des cas d'*Escherichia coli* dans des fromages étrangers au lait cru ainsi que pour de la *Listeria* présente dans des fallafels touchant plusieurs établissements situés dans le canton de Vaud. Compte tenu du nombre cas, le canton de Vaud est le deuxième canton suisse le plus concernés par les alertes. Cette situation s'explique en raison d'une part ; du grand nombre d'entreprises et importateurs sis sur le canton et d'autre part ; de la diversité des activités pratiquées.

## **Collaborations avec l'inspection OFCO**

Au cours de l'année, l'Office de la consommation a été audité par la Direction générale de la santé de l'Union européenne (DG SANTE) dans une entreprise autorisée de transformation de produits carnés. Cet audit, effectué en présence de l'OSAV, a permis de certifier les compétences de l'OFCO en matière d'inspection. L'inspecteurat a également collaboré avec divers autres services étatiques tels que les douanes, le Médecin cantonal, la Pharmacienne cantonale ainsi que SWISSMEDIC lors de diverses investigations.

## **Prélèvements**

Au cours de l'année 2018, les prélèvements d'échantillons ont permis de mettre en évidence deux problématiques pouvant constituer des risques importants pour la santé des consommateurs. Au début de l'année, un colorant interdit potentiellement cancérigène, le Soudan rouge IV, a été décelé dans de l'huile de palme, ce qui a conduit à une mise en garde publique nationale de la part de l'OSAV. En fin d'année, un autre colorant toxique interdit dans l'Union européenne ainsi qu'en Suisse, le E152, a été mis en évidence dans des boissons sucrées provenant de l'Europe de l'Est. Les investigations sur ces produits sont toujours en cours. Les prélèvements de vin (230) pour l'appellation AOC et la commission des 1ers grands crus ont été reconduits en 2018.

## **Préavis CAMAC**

Au cours de l'année, l'OFCO a préavisé 304 demandes de permis de construire pour des établissements liés à la législation alimentaire. Le processus de traitement des dossiers concernant ces préavis a été totalement revu. Il a gagné en efficacité et en clarté. Ce travail conséquent, qui peut se comparer à un travail d'actions préventives a permis d'éviter de nombreux problèmes de conception des locaux lors de leurs créations ou transformations. Ces interventions, appréciées par les exploitants, leur ont notamment permis d'éviter des coûts et des désagréments qui auraient pu être sanctionnés lors de contrôles officiels.

# **Division Laboratoires**

## **Secteur Analyses de Composition**

### **PCBs, dioxines et furanes**

Les dioxines et PCBs appartiennent à un groupe de composés connus comme étant des polluants organiques persistants (POP). Leur nature lipophile fait qu'ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire et se retrouvent dans des denrées alimentaires telles que viande, poissons, les produits laitiers et les œufs. Des analyses sont donc faites annuellement sur différentes denrées afin de vérifier leur conformité par rapport aux normes en vigueur. Celles-ci dépendent d'ailleurs de la denrée : dans le cas de la viande bovine, les quantités maximales autorisées sont les suivantes: pour la somme des dioxines (PCDD/F) : 2.5 picogramme/gramme de matière grasse (MG), pour la somme des PCB marqueurs (mPCB) : 40 nanogramme/gramme de MG et pour la somme de PCDD/F et des biphényles polychlorés de type dioxine (dl-PCB) : 4 pg/gramme de MG. Début 2018, la campagne sur les œufs commencée en 2017 s'est poursuivie par des analyses complémentaires pour les cantons de Fribourg et du Jura (confirmation de suspicions). Une deuxième campagne romande s'est focalisée sur la viande musculaire bovine d'origine suisse provenant de tous les cantons romands. Les prélèvements ont été effectués soit directement dans des abattoirs, soit dans des grandes surfaces. Sur les 70 échantillons analysés, aucun n'a été contesté.

### **Colorants interdits de type Soudan**

Les colorants de type Soudan (Sudan I, Sudan II, Sudan Red B, Para Red, ...) sont des colorants synthétiques utilisés dans l'industrie lourde ou dans le domaine médical. Ceux-ci sont interdits dans les denrées car ils peuvent se dégrader dans le corps humain en amines dont certaines sont cancérogènes. Depuis leur mise en évidence dans des épices en 2003, des contrôles réguliers sont effectués sur les denrées susceptibles d'être affectées. Une campagne menée conjointement avec le Laboratoire des Contaminants et celui de Biologie a porté sur des épices (paprika, curcuma, sumac, turmeric, etc...), des mélanges d'épices ou encore des préparations d'épices (de type curry, tandoori, garam massala, etc..) qui se retrouvent régulièrement adultérées. Sur les 87 échantillons analysés, 34 étaient non conformes (39%) pour diverses raisons dont notamment des problèmes au niveau de l'étiquetage (dénomination spécifique incomplète ou ne correspondant pas aux ingrédients, présence de sel non déclaré, etc..). Deux échantillons ont été contestés à cause de la présence d'un apocaroténoïde, la bixine, un colorant naturel extrait du roucou portant le numéro E160b. Bien qu'autorisé dans certaines denrées, il ne l'est pas pour les épices. En plus de cette campagne, des prélèvements d'huile de palme ont été effectués sur le canton en début d'année. En effet, diverses alertes européennes publiées sur le site du RASFF fin 2017 mentionnaient la présence de Soudan IV dans des huiles en provenance notamment du Ghana. Au final, sur les 23 échantillons analysés, quatre d'entre eux se sont révélés comme étant contaminés avec cette substance. Les marchandises contestées ont été retirées du marché et une mise en garde publique a été publiée par l'OSAV afin d'avertir les consommateurs des risques encourus. De plus, une campagne nationale sera menée aux douanes en 2019 afin de vérifier l'état des importations.

### **Vins**

109 vins ont été analysés pour leur teneur en alcool et en sulfites. 4.5% d'entre eux, dont deux vaudois, avaient une teneur alcoolique qui s'écartait de plus ou moins 0.5 % vol. par rapport à la valeur indiquée sur l'étiquette.

L'anhydride sulfureux étant un allergène, il est obligatoire de le mentionner sur les étiquettes. De plus,



les quantités autorisées sont réglementées. Tous les échantillons étaient conformes à ce niveau-là.

## **Colorants artificiels**

Suite à une mise en garde de la Food Safety Agency, en Angleterre, concernant des produits de décoration pour les gâteaux, des analyses de colorants artificiels ont été réalisées sur 25 produits (pâtes à sucre, poudres colorées). Deux échantillons (« bleu » et « rouge cerise ») étaient non conformes pour cause de dépassement des limites maximales autorisées.

## **Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons**

Suite à l'acquisition en 2017 d'un instrument à haute précision (LC-HRMS), une nouvelle méthode d'analyse a été mise au point et validée en 2018 regroupant ce qui était auparavant fait avec trois méthodes. Cette méthode permet la détection d'une centaine d'additifs (colorants artificiels et interdits, édulcorants, conservateurs,...) en une seule analyse de 13 minutes. Elle a été utilisée afin d'évaluer la conformité de l'étiquetage présent sur des boissons non-alcoolisées. 109 échantillons ont été prélevés sur les cantons de Fribourg, Genève et Vaud. 56 étaient non conformes que ce soit à cause des colorants (34 cas), des édulcorants (16 cas) ou de l'étiquetage (38 cas). Ces analyses ont de plus permis de mettre en évidence la présence d'un colorant noir (le Black 7984, anciennement E152), qui est interdit d'utilisation en Suisse et dans l'Europe depuis 1984. En outre, un autre colorant, l'acide 4-amino-carminique dérivé de l'acide carminique (E120, autorisé), a été mis en évidence dans deux boissons. Les autres additifs impliqués dans les non-conformités sont principalement les colorants jaunes (E102, E110), rouges (E124, E129), ainsi que les édulcorants E950, E960 et E952.

## **Sulfites dans les fruits secs**

Des analyses de sulfites dans les fruits secs (Abricots, ananas, gingembre, raisins, etc...), ont été réalisées sur 25 échantillons. Tous étaient conformes.

## **Huiles de friture prélevées dans les restaurants**

Sur 46 échantillons analysés, 43 ont été contestés, ce qui correspond à un pourcentage de 93.4%. Ce taux élevé est dû au fait que les huiles sont préalablement testées sur le terrain par le préleveur. Cette campagne menée sur toute l'année porte ses fruits car le nombre d'échantillons prélevés diminue constamment depuis 2013 (101 échantillons prélevés).

## **Secteur Analyses contaminants**

Au cours de l'année 2018, 425 échantillons ont été analysés dans la section pour un total de plus de 1'000 analyses (toxines, métaux et allergène) dont 44 échantillons pour l'analyse de métaux dans la section des eaux. Sur l'ensemble des échantillons analysés, 12 échantillons se sont révélés non conformes (2.8%) dans les denrées alimentaires. Pour les métaux, en particulier, 41 stands pour les festivals (Montreux jazz et Paléo) ont été inspectés avec 164 bijoux analysés.

## **Présence de mycotoxines dans les denrées alimentaires**

Les mycotoxines sont des métabolites naturels produits par des moisissures qui, en fonction des

conditions (température, humidité, présence des acides gras), se développent pendant la croissance, le stockage ou le transport des denrées alimentaires. Ces champignons prolifèrent et peuvent produire des mycotoxines.

### **Présence de mycotoxines dans les épices**

Les mycotoxines sont en particulier présentes dans les épices selon les résultats de nos campagnes internes et romandes précédentes. Une campagne intercantonale a permis d'analyser 95 échantillons d'épices pour leur teneur en aflatoxines B/G et ochratoxine A et provenaient des cantons de Genève (35), Vaud (41) et Neuchâtel (19). 12 échantillons à base de piment, du curry et du paprika ont été contestés pour un dépassement de la valeur maximale en mycotoxines. Ce qui représente 12.6% de non-conformité, un record de ces 10 dernières années. 27 échantillons étaient positifs (28.4%) et contenaient des aflatoxines B/G et 26 échantillons (27.4%) contenaient de l'ochratoxine A.

### **Présence de métaux lourds dans les denrées alimentaires**

Les métaux lourds, le mercure (Hg), le plomb (Pb) et le cadmium (Cd) sont des métaux toxiques pour lesquels d'une part on n'a pas pu mettre en évidence de rôle positif pour l'activité biologique, et qui d'autre part peuvent être à l'origine d'intoxications ou de maladies chroniques graves, même à faibles doses.

### **Dosage du mercure dans les crustacés et les compléments alimentaires**

Le mercure est un élément présent dans la nature que l'on retrouve dans l'air, l'eau et les sols. Le mercure peut avoir des effets toxiques sur le système nerveux, digestif et immunitaire, et sur les poumons, les reins, la peau et les yeux. Le mercure est considéré par l'OMS comme l'un des dix produits chimiques ou groupes de produits chimiques extrêmement préoccupants pour la santé publique. Deux campagnes ont permis d'analyser 69 échantillons. Tous les échantillons étaient conformes à la législation.

### **Présence de métaux lourds dans les objets usuels**

Les objets usuels comme les bijoux peuvent contenir du plomb, du cadmium ou du nickel. Le plomb et le cadmium sont toxiques à faibles doses. Une fois ingéré, il provoque des problèmes rénaux, entraîne l'augmentation de la tension et va jusqu'à se substituer au calcium de nos os. La législation tente de protéger principalement les enfants qui s'intoxiquent en portant facilement les bijoux à la bouche (mâchouille, avale ou suce). Quant au nickel, c'est le métal le plus allergène pour la peau.

### **Analyses de plomb, cadmium et nickel dans les bijoux**

Les 2 festivals, Montreux Jazz (17 stands) et Paléo (24 stands) ont été inspectés. 48.8% des stands étaient non conformes avec un total de 16.5% de bijoux non-conformes. Des quantités bien au-dessus de la norme pour le plomb et/ou cadmium, allant jusqu'à 16% pour le Cd et 15% pour le plomb (la norme étant de respectivement 0.01 et 0.05%) ont été observés. Pour le Ni, 24.4% des bijoux analysés étaient positifs à la bandelette.

### **Analyse d'amines biogènes dans les poissons**

L'histamine (amine biogène normée) est une substance qui résulte principalement de la dégradation des protéines par fermentation ou suite à une mauvaise conservation. On peut en trouver un taux très élevé dans des aliments fermentés, comme les boissons alcoolisées et les fromages ou mal conservés, principalement le poisson. Ce qui peut déclencher chez certaines personnes de fortes réactions allergiques. 23 échantillons de poisson, principalement du thon, ont été analysés. Tous les échantillons étaient conformes.

## Secteur Analyses biologiques

Au cours de l'année 2018, la section de biologie a pris en charge et traité un total de 8879 échantillons pour des analyses de biologie moléculaire et de microbiologie. La volumétrie analytique est en légère baisse (soit - 3.6%) par rapport à l'année 2017 (9217 échantillons) et relativement stable par rapport aux trois dernières années (soit - 1.9%).

### Analyses de biologie moléculaire

Au total, 500 échantillons ont été pris en charge par le laboratoire de biologie moléculaire en 2018, avec une très légère différence du nombre d'échantillons traités, par rapport aux 511 échantillons de 2017 (soit -2.1%). Il s'agit de 462 échantillons de denrées alimentaires analysés lors de campagnes internes (ciblées dans le canton de Vaud) ou campagnes romandes menées par le laboratoire de biologie moléculaire. A noter que 13 échantillons ont été analysés pour le canton du Valais dans le cadre d'une analyse sur la recherche d'allergènes (ovalbumine et caséine) dans le vin. Sur les 462 échantillons analysés, 20 prélèvements se sont révélés non conformes (soit 4.3%). Ce taux de non-conformité est en très légère baisse par rapport à l'année 2017 (soit -1%).

Ces non-conformités concernaient : la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) (5 cas sur 20, soit 25%) soit des OGM de maïs non autorisés ou OGM de maïs au-dessus de leur limite de la tolérance autorisée, l'identification d'espèces animales non déclarées par le commerçant ou sur l'étiquetage (8 cas sur 20, soit 40%), l'identification d'espèces végétales non déclarées sur l'étiquetage (5 cas sur 20, soit 25%) et finalement deux non-conformités ont été prononcées sur la base d'un étiquetage incorrect entre le nom scientifique et le nom commercial pour la désignation d'un poisson et d'une coquille Saint-Jacques (2 cas sur 20, soit 10%).

De plus en 2018, 11 échantillons ont été analysés par le laboratoire dans le cadre d'essais interlaboratoires afin de vérifier que les procédures dans le cadre des analyses des denrées alimentaires soient respectées. 27 échantillons ont été analysés dans le cadre de l'émission télévisuelle de la RTS « ABE » du 27 mars 2018 sur la thématique « les dessous de la viande hachée ».

### Campagnes sur la mise en évidence des organismes génétiquement modifiés (OGM)

- **OGM dans les riz**

Dans le cadre de cette campagne ciblée sur le territoire du canton de Vaud, 22 échantillons de riz et produits à base de riz, d'importation principalement d'Asie, ont été prélevés et analysés pour la mise en évidence d'OGM de riz. Aucune non-conformité concernant des OGM de riz n'a été décelée dans ces prélèvements.

- **OGM dans les céréales de type muesli**

Dans le cadre de cette campagne interne, 23 échantillons de type «bircher-muesli» contenant du soja et/ou du maïs et/ou du riz ont été prélevés et analysés pour la mise en évidence d'OGM. Aucune non-conformité concernant des OGM n'a été décelée dans ces prélèvements.

- **OGM dans les aliments pour bébé**

Dans le cadre de cette campagne interne, 28 échantillons d'aliments pour bébé sous diverses formes (p.ex. bouillie, galette, biscuit, semoule) ont été prélevés et analysés pour la mise en évidence d'OGM. Deux OGM de soja (RR et MON-89788) ont mis en évidence dans un échantillon, dont les teneurs inférieures à la limite de quantification (<LOQ), donc en conformité car en dessous du seuil de déclaration obligatoire de 0.9% pour le soja RR et en dessous du seuil de tolérance de 0.5% pour le soja MON-89788. Aucune non-conformité concernant des OGM n'a été décelée dans les prélèvements pour cette campagne.

- **OGM dans les farines**

Dans le cadre de cette campagne romande, 25 échantillons ont été prélevés dans le canton de Genève et 23 échantillons ont été prélevés dans le canton de Vaud, pour un total de 48 échantillons. Une grande variété dans la composition de ces farines, de provenance le plus souvent internationale, distribuées dans des petits commerces, ont été analysées dans cette campagne. 3 échantillons de farine de maïs malgré une indication «contient des maïs OGM» contenaient des OGM de maïs supérieurs au seuil de tolérance de 0.5% (NK-603, TC-1507) et des OGM de maïs non autorisés (MIR-604, T-25, MON-88017). Une farine de maïs contenait la présence d'un OGM de maïs, malgré une indication «contient des OGM», supérieur au seuil de tolérance de 0.5% (NK-603) et un OGM de maïs non autorisé supérieur à 10% (MON-89034). Une farine de maïs a été contestée pour la présence de traces d'un maïs non autorisé (T-25). Les non-conformités pour cette campagne pour la mise en évidence d'OGM ont atteint un taux de 10.4%. De plus, dans le cadre de cette campagne, la présence d'autres espèces végétales que celles déclarées sur l'étiquetage a été évaluée. 3 échantillons ont été déclarés non conforme avec une tromperie sur l'étiquetage car la présence soit du maïs (teneur >10%) ou de riz (un échantillon avec une teneur à 7.1%, et un autre avec une teneur >10%) a été mise en évidence. Deux échantillons ont été déclarés non conformes avec la présence de soja, un allergène, non déclaré sur l'étiquetage dans des proportions >1%, donc supérieur à la valeur seuil de 0.1% de déclaration obligatoire d'un allergène sur un étiquetage. Pour cette campagne, ces échantillons contestés sur la base d'une tromperie à l'étiquetage ont atteint un taux de 10.4%. La non-conformité globale pour cette campagne a atteint un taux de 21%.

## **Campagnes sur l'identification des espèces animales (campagnes internes)**

- **Déclaration des espèces dans les produits laitiers (fromages et yoghourts)**

26 échantillons de type yoghourts ou fromage à base de lait de bufflonne, de brebis ou de chèvre ont été analysés. Aucune non-conformité sur la déclaration d'espèces animales n'a été décelée dans ces prélèvements.

- **Déclaration des espèces dans les préparations à base de viandes hachées**

51 échantillons à base de viandes hachées (p.ex. steak, lasagne, boulettes) ont été analysés.

Aucune non-conformité sur la déclaration d'espèces animales n'a été décelée dans ces prélèvements.

- **Identification des espèces de poisson**

24 échantillons de poisson ont été analysés. 1 échantillon a été déclaré non conforme avec une déclaration incorrecte à la fois du nom scientifique et du nom commercial sur l'étiquetage. 2 échantillons ont été jugés non conformes avec une désignation incorrecte du nom commercial par rapport au nom scientifique annoncé sur l'étiquetage. Le taux de non-conformité dans cette campagne a atteint un taux de 12.5%.

- **Déclaration des espèces dans les produits à base de volaille**

48 échantillons à base de volaille (p.ex. nuggets, saucisse, escalope) ont été analysés. Aucune non-conformité sur la déclaration des espèces animales n'a été décelée dans ces prélèvements.

- **Identification des espèces de gibier**

91 échantillons de viande de gibier (p.ex. civets, médaillons, steak) ont été analysés. 5 mélanges de viande de gibier type civet ont été jugés non conformes avec la présence d'un morceau de viande d'une espèce animale non déclarée sur les 3 morceaux analysés (3 échantillons sur 5 non conformes) ou la présence de 2 à 3 morceaux de viande d'une espèce animale non déclarée sur les 3 morceaux analysés (2 échantillons sur 5 non conformes), soit par les commerçants ou sur l'étiquetage. Une préparation de «joutes de marcassin», contenait un morceau de viande d'une espèce animale supplémentaire non déclarée (porc) sur les 3 morceaux analysés sur l'étiquetage. Un « steak haché de chasse » contenait une espèce animale non déclarée (chevreuil) dans une proportion de 8.4% supérieure à 1%, seuil en-dessous duquel la déclaration n'est pas obligatoire (selon un consensus des chimistes cantonaux suisses). Le taux de non-conformité dans cette campagne a atteint un taux de 8%. Les résultats globaux anonymisés de cette campagne sur l'identification des espèces de gibier ont d'ailleurs été diffusés le 4 décembre 2018 dans le cadre d'un reportage du journal d'information «19.30» de la RTS. Déclaration des espèces dans les produits de fin d'année (poisson fumé, foie gras). 28 échantillons de type produit de fêtes de fin d'année (p.ex. poisson fumé, foie gras de canard ou d'oie) ont été analysés. Aucune non-conformité sur la déclaration des espèces animales n'a été décelée dans ces prélèvements.

## Détermination de l'origine géographique

- **Origine des perches**

Dans le cadre de cette campagne romande, 8 échantillons de type filets de perche ont été prélevés dans le canton de Genève, 12 échantillons dans le canton de Vaud, 5 dans le canton de Neuchâtel pour un total de 25 échantillons. Cette campagne visait à vérifier l'origine géographique des perches annoncées la plupart provenant des lacs suisses par les poissonneries, grandes surfaces mais aussi dans les restaurants. Aucune non-conformité dans les origines géographiques de ces filets de perche n'a été décelée dans ces prélèvements. A noter que pour cette campagne, 4 échantillons de filets de perche de provenance de pisciculture Suisse ont été rendus avec une origine géographique «indéterminée» ceci étant lié un profil génétique moins stable de ces populations d'élevage par rapport aux perches présentes dans les lacs de Suisse. Pour ces cas précis, aucune non-conformité n'a été constatée.

## Analyses de microbiologie

- **Analyses des eaux**

Au cours de l'année 2018, 4469 analyses microbiologiques d'eaux ont été effectuées pour le compte du secteur d'inspection des eaux. Il s'agit de l'analyse de 2972 eaux potables, de 47 eaux de douches, de 1245 eaux de piscines ainsi que de 199 eaux de plages et 6 eaux thermales. Ces analyses sont en légère augmentation par rapport à l'année 2017 (soit + 1.3%). Le mois d'octobre et novembre 2018 ont été marqués par une campagne sur la thématique des légionnelles, ciblant principalement des installations de type douche dans des établissements scolaires, également dans des établissements médicaux sociaux (EMS), et enfin quelques bassins à eau bouillonnante (jacuzzis). Pour le compte du secteur d'inspection des eaux, 54 échantillons pour le paramètre *Legionella* spp. ont été analysés. Sur les 54 échantillons, 12 échantillons avaient un dépassement de la valeur maximale en *Legionella* spp., soit un taux de non-conformité de 22.6%. Les non-conformités ont été associées dans la plupart des cas avec les souches de *Legionella* spp. suivantes: soit *Legionella pneumophila* ou *Legionella anisa*.

## Analyses des denrées alimentaires

Durant 2018, 3910 analyses d'échantillons de denrées alimentaires ont été réalisées par le laboratoire de microbiologie. Le nombre d'analyse est en diminution par rapport à l'année 2017 (4300 analyses d'échantillons de denrées alimentaires), soit une réduction de 9.0%. Cette diminution s'explique par une différence de l'activité déployée par le laboratoire de microbiologie, impactée par différents facteurs (ressources humaines et priorités analytiques) durant les derniers mois de l'année 2018.

Le taux de non-conformité s'élève pour l'année 2018 à 26.6% soit 1041 échantillons non conformes sur les 3910. Ce taux de non-conformité est en léger recul par rapport à l'année à 2017, qui était de 29.3% (soit -2.7%) et par conséquent en légère diminution par rapport la moyenne des cinq dernières années (de 2013 à 2017), qui est de 28.6% (soit -2 %). Le taux de non-conformité pour l'année 2018 est due en grande majorité (947 cas, soit un taux de 90.9%), à un dépassement à la fois des valeurs indicatives pour les germes aérobies mésophiles et/ou les *Enterobacteriaceae*. Les pathogènes dans les denrées alimentaires, comme les *Bacillus cereus*, *Staphylocoques* à coagulase positive, *Escherichia coli* dépassant les valeurs indicatives ont été mis en évidence sur un total de 164 denrées alimentaires. Ce qui représente les taux de non-conformité suivants sur les 1041 échantillons non conformes:

*Bacillus cereus* : 10.4% (109 cas).

*Staphylocoques* à coagulase positive : 3.6% (38 cas).

*Escherichia coli* : 1.8% (17 cas).

A noter qu'en 2018 à la suite d'une intoxication alimentaire dans un établissement, des taux dépassant les valeurs indicatives pour les pathogènes (*Staphylocoques* à coagulase positive et *Bacillus cereus*) ont pu être mis en évidence dans deux denrées alimentaires analysées par le laboratoire de microbiologie.

## Campagnes

En 2018, le laboratoire de microbiologie a participé à trois campagnes romandes, une campagne

nationale et a réalisé une campagne interne. La première campagne romande a mis l'accent sur les respects des bonnes pratiques en boucherie pour les préparations de viande et viande hachée. Le canton de Vaud a participé à cette campagne avec l'analyse de 46 denrées alimentaires sur les 204 prélèvements romands totaux, soit un taux de 22%. Cette campagne a relevé un taux de non-conformité globale de 28%, dont 15 échantillons étaient non conformes sur les 46 prélevés dans le canton de Vaud, soit un taux de 32.6%. La majorité des non-conformités consistait en un dépassement de la valeur indicative de germes aérobies mésophiles et/ou des Enterobacteriaceae. La deuxième campagne romande avait pour but de surveiller la qualité des plats à base de champignons et notamment de déceler la présence de Clostridium perfringens. Le canton de Vaud a participé à cette campagne avec l'analyse de 23 denrées alimentaires sur les 128 prélèvements romands totaux, soit un taux de 17.9%. Cette campagne a relevé un taux de non-conformité globale de 28% dont 7 échantillons étaient non conformes sur les 23 prélevés dans le canton, soit un taux de 30%. La majorité des non-conformités consistait en un dépassement de la valeur indicative de germes aérobies mésophiles et/ou des Enterobacteriaceae La présence de Clostridium perfringens a été décelée dans aucun prélèvement dans ce type de denrée alimentaire.

Le laboratoire de microbiologie a participé à une campagne romande sur les épices organisée par le canton de Vaud. Le laboratoire a réalisé l'analyse de 95 échantillons (35 prélevés dans le canton de Genève, 41 prélevés dans le canton de Vaud, 19 prélevés dans le canton de Neuchâtel). Dans cette campagne, 8 échantillons ont été déclarés non conformes, soit un taux de 8.4 %. La majorité des non-conformités concernait une valeur indicative trop élevée en Bacillus cereus, aucune Salmonella spp. a par contre été décelée. Le laboratoire de microbiologie a participé, avec un prélèvement de 45 denrées alimentaires, à la campagne nationale sur les Listeria monocytogenes dans les produits prêts à consommer (produits «ready to eat»). (p.ex. salades vertes, légumes, salades de fruits). Sur les 45 denrées alimentaires prélevées, 7 échantillons ont été déclarés non conformes, soit un taux de de 16%. La majorité des non-conformités consistait en un dépassement de la valeur indicative de germes aérobies mésophiles. La présence de Listeria monocytogenes n'a été décelée dans aucun échantillon vaudois. Le laboratoire de microbiologie a réalisé une campagne ciblée sur préparations déshydratées pour nourrissons dans le canton de Vaud. Les 20 échantillons analysés étaient tous conformes, aucun échantillon n'a relevé la présence des pathogènes ciblés (Listeria monocytogenes, Salmonella spp., Cronobacter sakazakii).

Finalement pour l'année 2018, le laboratoire de microbiologie a analysé 19 échantillons dans le cadre d'essais interlaboratoires afin de vérifier que les procédures analytiques dans le cadre des denrées alimentaires et d'eau soient respectées.

## Distribution de l'eau

L'année 2018 a été globalement une année sèche ainsi que la plus chaude depuis le début des mesures en 1864. Selon les données publiées par MétéoSuisse, l'écart à la norme annuelle des précipitations tombées dans notre canton a atteint jusqu'à -30% selon les régions. Les mois d'août à novembre ont été particulièrement secs : en octobre, il n'est tombé qu'un quart de la pluie habituelle. En été, l'eau faisant défaut pour approvisionner le bétail stationné principalement dans le Jura, un dispositif ORCA a

été mis en place. Il n'a cependant concerné que des alpages non raccordés au réseau. Des problèmes de manque d'eau ont aussi été signalés ponctuellement, en particulier dans des secteurs alimentés uniquement par des sources privées. Malgré certaines difficultés relativement localisées, les réseaux publics de distribution d'eau n'ont pas connus de perturbations majeures lors de l'année écoulée. Les interconnexions ont parfaitement joué leur rôle.

Durant l'année 2018, 9 plans directeurs de la distribution de l'eau (PDDE) ont été approuvés. Au 31 décembre 2018, le canton compte 281 distributeurs d'eau actifs. Actuellement, 155 PDDE sont intégralement à jour alors que 75 PDDE sont en cours d'étude ou de mise à jour. Le solde des documents qui ne sont pas à jour se répartit comme suit : 27 PDDE doivent être complétés par le concept relatif à l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (AEC), 17 PDDE doivent être entièrement mis à jour alors que 7 PDDE doivent intégralement être établis, notamment pour les nouvelles communes. Dans le domaine des installations, ouvrages et réseaux de distribution d'eau, 223 projets de création ou de modification d'installations ont été approuvés durant l'année écoulée (dont 18% après enquête publique et 82% sans enquête publique). Ces projets concernent 254 ouvrages différents (captages, réservoirs, conduites, etc.) et totalisent 90.6 km de conduites d'eau nouvelles, ce qui correspond à 109% de la longueur annuelle moyenne des conduites posées depuis l'an 2000. Pour ce qui est des règlements communaux et intercommunaux sur la distribution de l'eau ainsi que des concessions de distribution, 24 nouveaux règlements, 3 règlements modifiés et 11 concessions ont été approuvés en 2018 par le Département, après examen préalable et suivi de la procédure par la section. D'autre part, 89 déterminations ont été formulées, via le logiciel de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) à l'égard de dossiers d'aménagement du territoire, d'équipement de parcelles, de projets routiers ou d'améliorations foncières. Les interventions techniques et administratives liées au suivi des dossiers ont été au nombre de 194. Au total, ce sont 417 courriers qui ont été adressés en 2018 par la section aux divers fournisseurs d'eau potable du canton. Par ailleurs, 134 séances de travail ont été tenues avec les distributeurs ou leurs mandataires concernant les projets et dossiers à traiter (PDDE, règlements, etc.).

Du point de vue régional, le projet mené par les communes de Boulens, Bussy-sur-Moudon, Lucens, Montanaire, Moudon et Villars-le-Comte a été finalisé en 2018. L'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV – dont le nom a été choisi en fonction du lieu du futur réservoir) a été ainsi formellement créée. Rappelons que cette association permettra le raccordement des réseaux d'eau de 12 villages ainsi que la création de liaisons sur les réseaux des communes de Moudon, de Lucens, ainsi que sur ceux de deux autres associations voisines. Les prochaines étapes sont désormais de réaliser l'étude détaillée du projet technique ainsi que de mener la procédure d'approbation valant permis de construire pour les ouvrages. Si tout se passe bien, les travaux devraient débuter en 2020. L'étude régionale sur l'approvisionnement en eau potable dans la région du Chablais vaudois initiée à fin 2016 s'est poursuivie en 2018. Elle concerne 5 communes et une association de communes. Rappelons que la démarche est liée au projet de correction fluviale « Rhône 3 » dont les travaux tels que prévus entrent en conflit avec l'exploitation des ressources en eau que constituent les puits d'Ollon et ceux d'Aigle. L'étude sectorielle pour la connexion des réseaux de distribution d'eau potable des communes de Moudon, Syens, Vucherens, Vulliens et de l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) a été formellement approuvée en 2018, la phase de validation dans les communes ayant



été effectuée avec succès. Une étude régionale pour l'approvisionnement en eau potable dans le secteur Venoge – Mèbre – Talent – Menthue a été initiée en 2018. Elle concerne 8 communes et deux associations intercommunales. Comme plusieurs questions se sont posées dans un laps de temps rapproché au sujet de divers réseaux d'eau situés ce périmètre géographique, nous avons donc suggéré de les étudier ensemble pour voir si des interactions à priori non envisagées initialement pouvaient naître d'une mise en perspective globale. Les réflexions menées précédemment dans la région de Montheron (Lausanne), Cugy et Bretigny-sur-Morrens et Froideville ont aussi été intégrées à cette nouvelle étude régionale. Le rapport d'étude a été présenté aux communes et associations parties prenante en décembre 2018. Bien que remettant en question des fonctionnements découlant d'une organisation historique quasi centenaire, le concept technique proposé est extrêmement intéressant. Les discussions vont ainsi poursuivre en 2019.

Au nombre des réalisations importantes de l'année 2018, on peut citer l'approbation des projets et PDDE suivants:

- Nouvelle conduite entre Vuarrens et Corcelles-sur-Chavornay pour le réseau de l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE);
- Nouvelle station d'ultrafiltration et réservoir aux Avants (600 m3) pour le Service intercommunal de gestion (SIGE);
- Remplacement des conduites d'adduction et turbinage des eaux du Pays-d'Enhaut, sur le territoire de la commune de Château-d'Oex. Ce projet est réalisé conjointement par le Service de l'eau de la commune de Lausanne et la société électrique Romande Energie, qui intervient pour le turbinage
- Reconstruction du réservoir de la Châtaigneraie (1200 m3) pour la commune de Begnins
- Nouvelles conduites de liaison (axe EST) pour le réseau du Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs (SIDERE)
- Construction du nouveau réservoir des Clos (1800 m3) pour la commune d'Oron
- Amélioration des captages, remplacement de la conduite, filtration et turbinage des eaux du vallon de la Tinière pour la commune de Villeneuve
- Création du réseau communal de distribution d'eau de Rossenges et liaison sur le réseau de l'Association intercommunale des eaux du Haut Jorat (AIEHJ). A noter que la commune de Rossenges était la dernière du canton à ne pas disposer de réseau communal, l'entier des habitants étant jusqu'alors alimentés par des sources privées.
- Approbation du PDDE de la commune de Pully
- Approbation du PDDE de la commune de Grandson

Durant l'année écoulée, 9 réseaux ont été introduits dans SIRE (Système d'Information géographique des Réseaux d'Eau potable) qui totalise à ce jour 184 réseaux de distributeurs saisis, représentant une longueur totale de 4764 km de conduites. Un outil de contrôle de la qualité des données SIRE a été développé et mis en ligne pour les distributeurs d'eau et leurs mandataires. L'ensemble des données qui nous sont remises doivent depuis le 1er juin 2018 être testées au travers de cet outil web dénommé «checker SIRE». L'obtention de données homogènes et qualitativement conformes aux exigences du point de vue géométrique et de contenu d'information est, dès lors, garantie. Dans le cadre du projet de base de données des bornes hydrantes (BH) mené en collaboration avec l'ECA, les campagnes de

mesures de terrain se sont poursuivies en 2018. L'outil a été amélioré afin d'assigner de manière automatique les adresses aux bornes hydrantes sur base de leur position. A ce jour, la base de données comptabilise 21'339 BH appartenant à 235 distributeurs d'eau différents. L'ensemble des communes ayant à ce jour les données des bornes hydrantes sur leur territoire représente 92% de la surface cantonale.

## Qualité de l'eau

### Eau potable

Les programmes de contrôle des eaux exploitées et distribuées, d'inspection des ouvrages et de l'autocontrôle ainsi que l'assistance aux communes et distributeurs d'eaux, notamment lors de contamination de leurs sources ou de leurs réseaux de distribution ont constitué les pôles d'activités principaux de l'année 2018. Ce programme a été complété par les campagnes de suivi de ressources caractéristiques en eaux, menées sous contrat avec l'Office fédéral de l'Environnement dans le cadre du réseau national d'observation des eaux souterraines (NAQUA) (suivi qualitatif de 34 sources ou puits choisis pour leur importance ou leur situation géographique ou géologique typique). Ainsi, 2972 analyses microbiologiques ont été réalisées : 433 dans le cadre des prélèvements de surveillance, 184 pour le réseau d'observation cantonal, 33 analyses d'eau minérale ; le reste des analyses constituant les analyses d'autocontrôle de certains distributeurs. 1202 analyses physico-chimiques ont été effectuées (433 prélèvements de surveillances, 184 échantillons pour le réseau cantonal d'observation et NAQUA, 33 échantillons d'eau minérale et 413 échantillons pour le suivi de la concentration en nitrate à la source ; le solde des analyses constituant les analyses d'autocontrôle de certains distributeurs). Concernant les micropolluants, 66 analyses de composés organiques volatils ont été effectuées (57 pour le réseau d'observation/NAQUA et 9 pour des cas de suspicions d'atteinte à une ressource suite à différents accidents dans des zones de protection des sources). 308 analyses de pesticides et traceurs d'eaux usées ont été réalisées : 201 dans le cadre des prélèvements de surveillance, 74 pour le réseau d'observation/NAQUA et 33 dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs. En ce qui concerne les analyses officielles des eaux distribuées dans les différents réseaux (433 prélèvements de surveillance), on dénote un taux de non-conformité de 4 %. Ces non-conformités sont dues à des dépassements de valeurs maximales des critères microbiologiques (63 % des cas non conformes) et des critères chimiques (turbidité 26 %, pesticides 11%). Comme pour les deux années précédentes, aucune non-conformité n'est due à une teneur en nitrate trop élevée. Concernant le suivi des résidus de produits phytosanitaires dans les eaux distribuées, les métabolites des herbicides chloridazon (53 %) et métolachlore (14 %) ainsi que ceux des fongicides chlorothalonil (27 %) et fluopicolide (3 %) représentent les principaux dépassements du critère de qualité de 0.1 µg/L. Les non-conformités liées à ces dépassements du critère de qualité sont essentiellement dues à la présence de l'herbicide bentazone (3 %). Ces dépassements concernent 14 % des échantillons analysés. 48 inspections ont été effectuées dans le but de contrôler l'état des ouvrages ainsi que les procédures d'autocontrôles des distributeurs d'eau. Les manquements majeurs résident dans les ouvrages obsolètes, signifiant un manque de suivi et de l'entretien de la part de certains distributeurs, et dans la documentation de l'autocontrôle incomplète voire absente. La section Qualité de l'eau a également été sollicitée dans le

cas de suspicion de pollution des réseaux d'eau des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ainsi que dans la pollution avérée du réseau de Vallorbe. Dans les deux cas, les consommateurs ont dû bouillir l'eau avant tout usage alimentaire durant plusieurs jours.

## Eaux de baignade – piscines

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux des piscines publiques, 1245 analyses microbiologiques ont été effectuées et 7 % d'entre-elles étaient non conformes. Le risque microbiologique est donc bien maîtrisé et la fréquence des analyses officielles a été diminuée en conséquence pour 2019, en harmonisation avec les autres cantons romands (groupe de travail GEO). 4 jacuzzis ont également fait l'objet d'analyses de légionelles; les 4 échantillons prélevés étaient conformes aux normes en vigueur. L'analyse de la teneur en chlorate et bromate a été réalisée pour 283 échantillons. La concentration en chlorate dépassait la valeur maximale dans 43 % des échantillons et la teneur en bromate dans 30 % des échantillons. Le nombre de non-conformité est légèrement inférieur à celui de l'année passée mais reste conséquent. Les installations de traitement à l'eau de Javel sont principalement touchées. Le seul moyen à court terme de rétablir la situation et d'augmenter l'apport d'eau fraîche. Le stockage de l'eau de Javel doit également être fait dans des conditions optimales. Un courrier rappelant ces principes a été envoyé aux établissements de bain vaudois. Deux campagnes d'analyses des trihalométhanes (THMs), pour un total de 47 échantillons, ont été effectuées. Le taux de non-conformité est de 21 %. Les eaux des nappes d'eaux souterraines alimentant les centres thermaux d'Yverdon-les-Bains et de Lavey ont également fait l'objet d'analyses chimiques et microbiologiques (6). Leur composition demeure constante. De par leur délégation de compétences, le SEL et le SIGE ont également réalisé un bon nombre d'analyses dans le cadre de la surveillance de la qualité microbiologique des eaux de piscines. Le SEL a procédé à 353 analyses (4.5 % non conformes aux exigences microbiologiques de l'OPBD) et le SIGE a réalisé 365 analyses (2 % non conformes aux exigences microbiologiques de l'OPBD). Durant l'année 2018, 16 inspections d'établissements de bain ont été effectuées dans le cadre d'autorisation d'exploitation suite à des travaux ou à la réalisation de nouveaux projets et également suite à des résultats d'analyses non conformes répétitifs. Une inspection extraordinaire a été effectuée dans le cadre du Festival de la Cité à Lausanne. Les jacuzzis installés respectaient les critères minimaux exigés et les résultats d'analyses microbiologiques étaient conformes.

9 nouveaux projets de construction ont également été préavisés favorablement.

## Eaux de baignade – plages

Pour le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des 91 plages officielles vaudoises, l'OFCO a procédé à l'analyse bactériologique de 199 échantillons, le SEL et le SIGE respectivement de 36 et 70 échantillons, durant la saison des bains (considérée de mi-mai à mi-septembre). Les résultats étaient bons (classe A) ou satisfaisants (classe B) pour tous les échantillons. En raison de la mauvaise qualité récurrente des eaux des rivières de l'Ouest lausannois aboutissant dans la Chamberonne, puis dans la Baie de Vidy, les panneaux déconseillant la baignade ont été maintenus à l'embouchure de cette rivière, à la frontière entre les communes de Lausanne et de Saint-Sulpice. La plage de Pully, à l'embouchure de la Paudèze a également été interdite momentanément de baignade, par précaution,

à la suite de violents orages causant des dégâts sur les collecteurs d'eaux usées.

## Eaux de douches

Une campagne d'analyses des légionnelles dans les douches publiques a été réalisée. 45 échantillons répartis sur le canton ont été prélevés dans différents types d'établissements (EMS, HNM, hôtels, piscines publiques et centres sportifs). 22 % étaient non conformes aux exigences légales en vigueur, mais seuls deux cas de contamination massive (>10000 UFC/L) ont été rapportés. Des chocs thermiques ou des désinfections chimiques ont permis de rétablir les situations de non-conformité. Un document basé sur la littérature actuelle, notamment les recommandations de l'OSAV/OFSP, a été élaboré par l'OFCE afin que les personnes responsables aient une vue d'ensemble sur la problématique des légionnelles et quelques pistes pour l'entretien et la mise en conformité de leurs installations.

## Bureau cantonal des poids et mesures

Sur l'ensemble du canton, 13'089 instruments de mesure étaient en service et 7341 soumis à vérification pour l'année 2018. Pour l'année qui vient de s'achever, 6285 instruments ont été vérifiés, soit 86 %. 362 instruments ont été contestés. Les instruments de mesure vérifiés font partie d'une liste exhaustive qui regroupe par exemple les balances destinées à la vente au public, les balances ferroviaires, les ensembles de mesurages dans les stations-service, les appareils de mesure des gaz d'échappement, les préemballeuses, les mesureurs de longueur ou encore les citernes de transport. Les statistiques sont soumises à une constante évolution venant du fait que la quantité des instruments soumis à vérification varie continuellement en fonction du renouvellement effectué dans les entreprises, des fermetures et ouvertures de commerces. Comme chaque année et en plus des vérifications ordinaires pour le maintien à niveau de la qualité des instruments de mesure du canton, plusieurs services de l'Etat font également appel au bureau cantonal de poids et mesures (BCPM) pour leur vérification dans leur secteur d'activités respectives:

- Le SAN pour les appareils anti-pollution des garages
- La pharmacienne cantonale pour les balances de pharmacie
- Les inspecteurs et contrôleurs des denrées alimentaires pour des balances diverses
- Les nombreuses entreprises soumises à un audit de qualité sous les normes ISO qui ne peuvent pas avoir des échéances dépassées.

L'objectif METAS pour l'année 2018, à savoir les contrôles des entreprises industrielles qui fabriquent des préemballages nominaux, a été effectué et entièrement atteint. Nous avons pu bénéficier, grâce à une convention signée avec le METAS et le canton de Fribourg, d'une aide sur le terrain. Le projet de la nouvelle loi cantonale sur la métrologie est en attente de la validation du SJL.

# Groupes de prestations du SPEI

---

## 59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

## Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEIS
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Entreprises de biens et services (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales)
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

## Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien à l'innovation.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV (<http://www.dev.ch/>)), Greater Geneva Berne area (GGBa (<http://www.ggba-switzerland.ch/>)) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI (<http://www.cvci.ch/>)), Fédération patronale vaudoise (FPV (<http://www.centrepatronal.ch/index.php?page=fr/organisation/fpv>)) et Switzerland Global Enterprise (SGE (<http://www.osec.ch/internet/osec/fr/home.html>))

## 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

## Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud ( OTV (<https://www.region-du-leman.ch/>)).
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

## 59.3 Développement régional et politique des pôles de développement (PPDE)

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

### Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques (activités et logement).
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises et projets de logement, notamment d'utilité publique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération Grand Genève.
- Union des communes vaudoises (UCV) et Association de communes vaudoises (AdCV)
- Coopération du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Secrétariat d'Etat à l'économie (Nouvelle politique régionale, NPR).

## 59.4 Police cantonale du commerce

# Descriptif

## Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant d'autres activités à risque au sens du droit fédéral topique
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

## Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises (LEAE)
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faîtières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries



- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant des autres activités à risque au sens du droit fédéral topique

## 114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

### Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux

## 114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

### Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable

- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires

## **114.3 Poids et mesures**

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

## **Descriptif**

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

# Sources d'informations complémentaires

---

Politique d'appui au développement économique (PADE / texte intégral) (PDF, 512 Ko)

([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/rag/2011/dec/20110616\\_document\\_dec\\_ce\\_pade-apres-consultation.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2011/dec/20110616_document_dec_ce_pade-apres-consultation.pdf))

Politique des pôles de développement - Actualisation (PPDE / texte intégral) (PDF, 3,59 Mo)

([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/rag/2011/dec/201105\\_rapport-PPDE\\_apres-consultation.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2011/dec/201105_rapport-PPDE_apres-consultation.pdf))

Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 (texte intégral) (PDF, 167 Ko)

([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/rag/2011/dec/20100819\\_enjeux-tourisme-vaudois.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2011/dec/20100819_enjeux-tourisme-vaudois.pdf))

## Consommation

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux:

- **Site de l'OFSP** (<http://www.bag.admin.ch/themen/index.html?lang=fr>) (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques, professions de la santé)
- **Site de l'OSAV** (<http://www.bvet.admin.ch/index.html?lang=fr>) (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires )
- **Site du METAS** (<http://www.metas.ch/metasweb;internal&action=setlang&lang=fr>) (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (<http://www.blw.admin.ch/index.html?lang=fr>) (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

# Service de l'emploi (SDE)

---

## Événements particuliers et évolutions significatives

### Evolution du chômage

#### **Dans une situation économique globalement favorable, le canton de Vaud enregistre une baisse importante du chômage qui s'inscrit à son plus bas niveau depuis 2008**

En 2018, l'économie suisse a bénéficié d'un contexte international globalement favorable malgré un ralentissement conjoncturel amorcé au mois de septembre. Le canton de Vaud a bénéficié de l'embellie économique nationale en 2018. Il a pu maintenir ses exportations à un niveau élevé et les branches actives sur le marché intérieur ont profité du contexte de haute conjoncture.

Les incertitudes internationales, en particulier les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, ont eu un impact sur le franc qui s'est raffermi par rapport à l'euro dès mai 2018. Au troisième trimestre, la tendance conjoncturelle observée lors du 1<sup>er</sup> semestre a été pénalisée par un recul de 0,2% du produit intérieur brut (PIB). Ce coup de frein est survenu après que l'industrie, les services et la demande intérieure aient livré des impulsions négatives au terme d'une phase de croissance dynamique de plusieurs mois. Dans le sillage de l'essoufflement de la croissance mondiale et de l'appréciation du franc, le commerce extérieur suisse a également fléchi.

Malgré ce fléchissement, cette situation globalement favorable a permis au chômage de refluer dans le canton et de s'inscrire – avec un taux de chômage moyen de 3.8% – à son plus bas niveau depuis dix ans puisqu'il faut remonter à 2008 pour trouver un indicateur similaire.

Au sein des ORP vaudois, l'année 2018 aura aussi été marquée par l'afflux massif de places vacantes dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018. A compter de cette date, les employeurs ont eu l'obligation d'annoncer leurs postes vacants en exclusivité pendant 5 jours (ouvrés) aux ORP dans les secteurs d'activité dont le taux de chômage national dépasse 8% (dès 2020, ce seuil sera abaissé à 5%). C'est ainsi que les ORP vaudois ont enregistré et traité près de 22'000 emplois vacants en 2018, un nombre jamais atteint jusqu'ici et qui a contribué à favoriser les reprises d'emploi et la diminution de la durée moyenne du chômage.

#### **Le taux de chômage moyen baisse à 3.8% en 2018**

Le taux de chômage vaudois est passé de 4.7% à fin janvier 2018 à 3.4% à fin juin 2018. Après cette baisse, il est remonté progressivement sous l'effet des facteurs saisonniers pour s'établir à 3.9% au 31 décembre 2018 (4.4% en 2017).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 26'844 à fin janvier à 23'099 fin juin 2018 pour finir à 25'294 le 31 décembre. Le nombre de chômeurs a suivi la même évolution, passant de 18'604 à 13'363 pour remonter à 15'661 fin décembre.

# Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SDE

---

- Surveillance du marché du travail et protection des travailleurs
- Réinsertion des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI
- Indemnisation des demandeurs d'emploi et des entreprises
- Optimisation des ressources

## Surveillance du marché du travail et protection des travailleurs

### Prévention du dumping, lutte contre le travail au noir et prescriptions SST

Durant l'année sous revue, le SDE a maintenu un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial, lutter contre le travail au noir et vérifier que les prescriptions en liens avec la santé et la sécurité des travailleurs soient respectées. Ce sont ainsi plus de 3'300 contrôles en entreprises qui ont été réalisés.

- 217 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. 79 interdictions de prester des services pour une durée d'au moins une année ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères ainsi que 117 amendes pour un montant total avoisinant les 255'000 francs.
- 300 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Près de 400 cas de travailleurs en infraction à la LEtr ont été recensés et sanctionnés par le SDE. Environ 860 cas de personnes non annoncées à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux autorités compétentes. Environ 380 cas ont été transmis aux caisses de compensation pour des vérifications ultérieures en lien avec les assurances sociales.

Le SDE a en outre exigé rétroactivement la restitution de près de 670'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. Au total, 16 employeurs et 72 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour infraction à la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Il a facturé des frais de contrôle pour un montant de l'ordre de 414'000 francs. Les jours-amendes fermes prononcés par le Ministère public ont dépassé 331'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à plus de 179'000 francs.

Depuis le début de l'année 2018, tous les documents adressés à une entreprise étrangère et ayant une portée juridique doivent être notifiés par la voie diplomatique. Cette exigence a conduit à des délais de traitement plus longs et à une augmentation du volume de dossiers sous gestion par les inspecteurs.

## Octroi des permis de séjour et de travail

La législation fédérale prévoit un certain nombre de conditions restrictives pour que les ressortissants d'États tiers puissent bénéficier d'un titre de séjour et de travail. Parmi ces conditions, le Conseil fédéral fixe chaque année un nombre maximum d'autorisations de courte durée (L) et de séjour (B) par un système de contingents. En 2015 et 2016, le nombre d'unités à disposition avait été réduit et il a été sensiblement ré-augmenté en 2017, puis en 2018 s'agissant spécifiquement des permis B, revenant pour ces derniers à la situation qui prévalait en 2014. Cette augmentation n'a toutefois pas été suffisante pour les permis B, non seulement pour le canton de Vaud mais également sur un plan fédéral. Le Conseil fédéral a dès lors pris la décision d'augmenter le contingent de permis B pour l'année 2019 afin de tenir compte des besoins de l'économie.

Dès le 1er juillet 2018 le respect de l'obligation d'annonce des postes vacants dans les professions sujettes à un taux de chômage national supérieur à 8% est examiné lors de toute demande de main-d'œuvre étrangère relative à des ressortissants d'États tiers.

Par ailleurs, les travailleurs de Croatie bénéficient depuis le 1er janvier 2017 de l'entrée en vigueur du Protocole III d'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes. En fin d'année 2018 le Conseil fédéral a décidé de prolonger la période transitoire consistant à prévoir des conditions spéciales à l'admission en vue de l'exercice d'une activité lucrative (ordre de priorité, examen des conditions de salaire et de travail, contingents).

Enfin, dans un souci d'éliminer les obstacles administratifs à l'accès au marché du travail des personnes qui ont obtenu l'asile en Suisse (permis B réfugiés) ou y ont été admises provisoirement comme réfugiés (permis F réfugiés), de même que des autres étrangers admis à titre provisoire (permis F), le législateur fédéral a décidé de remplacer la procédure d'autorisation par une simple procédure d'annonce, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

## Actualisation des CCT

Les conventions collectives de travail suivantes ont fait l'objet de modifications en 2018:

- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du canton de Vaud: extension de l'avenant du 25.10.2017;
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois: remise en vigueur;
- CCT des bureaux d'architectes et ingénieurs: extension.

## **Supervision des bureaux privés de placement**

En 2018, le SDE a délivré 34 nouvelles autorisations d'exercer. Durant la même période, il a supprimé 37 autorisations pour cessation, modification ou réorientation des activités de sociétés concernées et retiré 1 autorisation dans la mesure où la société ne répondait plus aux conditions légales. En outre, il a procédé à 57 modifications d'autorisations suite à divers changements de responsables, d'adresse et de raison sociale. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, 16 audits ont été effectués durant l'année 2018 dans le domaine de la LSE.

Le nombre d'entreprises actives dans le placement et la location de services dans le canton de Vaud se montait à 459 fin 2018.

## **Réinsertion des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI**

### **Suivi intensif des demandeurs d'emploi**

En 2018, une moyenne de 24'447 demandeurs d'emploi (dont 2900 bénéficiaires du RI) ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 221'258 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un demandeur d'emploi ont été menés.

### **Activation des demandeurs d'emploi en mesures de réinsertion**

Durant l'année sous revue, 6972 demandeurs d'emploi ont participé en moyenne chaque mois à une mesure de réinsertion du marché du travail. Cette intense activation a contribué au développement des compétences et de l'employabilité des demandeurs d'emploi accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi. Cette activité a permis un taux d'occupation de 91% des places en mesure tout au long de l'année optimisant ainsi l'efficacité du dispositif de réinsertion.

### **Digitalisation des mesures**

Le SDE veille à ce que les chômeurs soient en phase avec l'évolution des technologies numériques. Les mesures de techniques de recherche d'emploi, les plateformes de formation à la bureautique se sont ainsi modernisées. La mesure de formation au logiciel ARCHICAD BIM est désormais disponible en e-learning et un nouveau cours de formation au Marketing digital a été ajouté au catalogue de mesures.

Enfin, les entreprises de pratique commerciale se sont également adaptées aux outils digitaux et ont accompagné les demandeurs d'emploi dans leur utilisation.



## **Mentorat destiné aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans**

En collaboration avec le Centre patronal et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), le SDE subventionne une mesure pilote de mentorat lancée en juillet 2018 et destinée aux demandeurs d'emploi seniors. Encadrés par l'association DuoL, les binômes mentor-mentoré se rencontrent régulièrement pour identifier les compétences à valoriser et le vocabulaire à utiliser pour répondre plus efficacement aux besoins des entreprises et décrocher davantage d'entretiens avec les recruteurs.

## **Revue et contrôles des organisateurs de mesures**

En 2018, 285 visites d'organisateur de mesures ont été effectuées par le SDE afin de renforcer la collaboration et le suivi des mesures. Par ailleurs, une action particulière a été menée auprès de ces mêmes organisateurs pour les accompagner dans la mise en conformité de leur système de contrôle interne (SCI) et répondre ainsi aux exigences du SECO.

## **Placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI**

Les ORP ont poursuivi leur collaboration active avec les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI. C'est ainsi que 5'364 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 21'669 places vacantes ont été traitées.

## **Obligation d'annonce**

Parmi les places vacantes traitées en 2018, 7'501 l'ont été dans le cadre de l'obligation d'annonce (voir introduction). Cette mise en œuvre a fait l'objet de plusieurs informations au sein du canton, dont une avec la CVCI qui a largement relayé les nouveaux modes opératoires auprès de ses membres. Le surcroît de travail résultant de cette obligation a nécessité une adaptation des structures et des processus de travail. Afin de faciliter l'enregistrement des places vacantes, le SECO a créé le site internet travail.swiss pour permettre aux employeurs d'enregistrer directement leurs emplois vacants en ligne. En complément, le canton de Vaud a ouvert une hotline gérée par 4 collaborateurs afin de gérer l'afflux des emplois vacants et d'en assurer une prise en charge rapide et professionnelle.

## **Collaboration SDE-SPAS: unité commune ORP-CSR**

A l'issue de l'évaluation du projet pilote de l'unité commune (UC) ORP-CSR créée en 2015, le Conseil d'Etat a décidé de déployer ce dispositif. En 2018, le SDE a ainsi financé et mis en œuvre l'UC de Lausanne, réaménagé l'ORP d'Yverdon en prévision de l'accueil de l'UC du Nord vaudois et déménagé l'ORP de Payerne en prévision du développement des places de travail et de l'installation dans ses locaux de l'UC de la Broye.

## **Collaboration avec GastroVaud**

La collaboration renforcée entre le SDE et GastroVaud initiée en 2017 afin de valoriser les emplois de service et rappeler aux employeurs concernés les avantages de recourir aux prestations des ORP a

largement porté ses fruits puisque il a été constaté une progression de 28% des annonces de postes vacants et une augmentation de 47% des placements dans ce secteur. Cette coopération a préfiguré l'entrée en vigueur de l'obligation d'annonce du 1er juillet 2018 dans ce secteur dont le taux de chômage atteint 8% ou plus.

Au final, l'intense activité de placement cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (allocation d'initiation au travail – AIT, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 22'507 demandeurs d'emploi (dont 1682 bénéficiaires du RI) de se réinsérer sur le marché du travail en 2018.

## **Indemnisation des demandeurs d'emploi et des entreprises**

### **Indemnisation des demandeurs d'emploi et financement des prestations collectives**

En 2018, les différentes caisses de chômage du canton ont indemnisé 36'313 chômeurs et versé près de 620 millions de francs d'indemnités de chômage (IC). Parmi elles, la caisse cantonale de chômage rattachée au Service de l'emploi (SDE) a indemnisé 26'595 chômeurs et versé 468 millions d'IC auxquels il faut ajouter 80 millions au titre des prestations collectives: RHT, chômage pour intempéries, indemnités en cas d'insolvabilité et financement des mesures de réinsertion professionnelles. Ces mesures destinées aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RI ont totalisé à elles seules plus de 75 millions.

### **Gestion de l'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs**

L'assurance cantonale perte de gain maladie (APGM) destinée aux chômeurs est gérée par le SDE. En 2018, elle a indemnisé 1'495 personnes pour 84'660 jours à hauteur de 12.576 millions de francs.

## **Optimisation des ressources**

### **Ressources humaines**

Le SDE a vu son effectif se stabiliser durant 2018 : 43 collaborateurs ont rejoint le SDE et 44 l'ont quitté (dont 18 pour cause de retraite). Il comptait 504 collaborateurs à fin 2018.

### **Formation**

En ce qui concerne la formation, le SDE a l'obligation de disposer d'au moins 80% de conseillers ORP

titulaires du brevet fédéral de spécialistes en ressources humaines ou équivalent. En 2018, cette proportion était de 92%. Du côté des apprentis, il a engagé 3 jeunes en 2018 portant le total à 13 apprentis (depuis 2013 sept nouvelles places d'apprentissage ont été créées).

## **Aménagement des locaux**

En 2018, l'ORP de la Riviera ainsi que l'agence de la CCh ont déménagé afin d'optimiser les flux des demandeurs d'emploi et d'offrir aux collaborateurs des espaces de travail mieux adaptés.

## **Outils de travail**

Afin d'étoffer et de varier les médias, le SDE a:

- réalisé à l'intention des conseillers ORP plusieurs vidéos sur les mesures de réinsertion professionnelle afin de les tenir informés sur l'offre des mesures et les nouveautés via ces supports modernes d'information;
- été un des premiers services de l'ACV à migrer sur Windows 10 et Outlook en 2018;
- doté les inspecteurs du travail d'une tablette et d'un ordinateur portable afin d'améliorer la mobilité et d'augmenter l'efficacité des contrôles.

# Groupes de prestations du SDE

---

## 52.0 Gestion et administration du service

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

## 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

### Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

## 52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail.

### Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement (ORP).
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

## 52.4 Versement des indemnités de chômage

### Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeur.
- Entreprises.

# Sources d'informations complémentaires

---

## Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2017 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes.
- Rapport d'activité 2017 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche.
- Rapport d'activité 2017 du Service de l'emploi.

## Communiqués et articles de presse

- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois
- 11 articles publiés dans le cahier emploi de 24heures et de la Tribune de Genève pour promouvoir les mesures de réinsertion professionnelle

# Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

---

## Événements particuliers et évolutions significatives

- Conduite du service
- Formation
- Viticulture et cultures spéciales
- Promotion
- Développement rural, structures et contributions
- Affaires vétérinaires

## Conduite du service

### Actes législatifs

En 2011, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui considère comme agricoles au sens du droit fiscal les immeubles soumis à la loi fédérale sur le droit foncier rural uniquement, excluant de cette notion les immeubles sis en zone à bâtir ne faisant pas partie d'une entreprise agricole. Les plus-values immobilières sont ainsi taxées comme un revenu (>40%) et non un gain immobilier (7%).

La décision du TF a pour conséquence de soumettre les agriculteurs à un régime particulièrement défavorable car, de par l'effet combiné de la nature des bâtiments et des exigences du droit foncier rural, tout leur patrimoine immobilier est considéré comme fortune commerciale.

Les autorités vaudoises tenant à limiter les graves impacts financiers de l'arrêt susmentionné, un abaissement du seuil de définition de l'entreprise agricole de 1 à 0.6 unité de main-d'œuvre standard a été décidé pour les années 2019 et 2020. Un renouvellement pour la période 2021-2022 est possible.

## Marchés et économie agricole



La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), anciennement Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), a mené une concertation étroite avec les producteurs de lait, représentés par PROLAIT et Prométerre, dans le but de définir les actions à mener afin de donner des perspectives aux producteurs de lait de centrale. Le Conseil d'Etat a approuvé fin décembre 2018 la contribution qui permet aux producteurs de lait leur affiliation à une organisation de producteurs de rayon plus important que PROLAIT: MOOH. Ce regroupement des forces devrait permettre une augmentation du prix payé aux producteurs. Un second paquet de mesures est actuellement en discussion et devrait être effectif dans le courant de l'année 2019.

Le secteur de la production porcine a été assaini et la restructuration des porcheries de village est accompagnée par un soutien des investissements pour la mise aux normes, lesquelles sont devenues plus exigeantes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La betterave sucrière fait face à des difficultés financières en raison des prix bas mais également d'une nouvelle maladie. Un accord a été conclu entre les sucreries et les producteurs vaudois afin de faciliter la prise en charge des betteraves et de mener des recherches sur les causes de la maladie et les solutions techniques envisageables.

Malgré la sécheresse, les quantités de fromages et de viande sont restées stables. Les effets de la sécheresse se sont reportés sur les stocks de fourrage secs et les conséquences pourraient se faire sentir jusqu'au printemps 2019.

## Formation

L'année 2018 a vu l'organisation d'une cérémonie de promotion particulière pour les diplômes cantonaux. En effet, les lauréats ont participé à l'une des quatre formations suivantes : la patente arboricole, la patente en élaboration de produits fermiers, la patente en viticulture biologique ou le diplôme en conduite d'alpage. Les trois dernières formations citées sont des nouveautés, les titres y relatifs ayant été décernés pour la première fois en 2018. Ainsi, ce sont 42 diplômes qui ont été décernés le 16 novembre à Grange-Verney, Moudon.

Avec environ 950 élèves, l'établissement Agrilogie présente des effectifs stables. En 2018, un projet pédagogique touchant à la digitalisation et à la numérisation a également été lancé.

## Viticulture et cultures spéciales

L'administration de la viticulture poursuit sa modernisation par le projet de dématérialisation complète du contrôle de la vendange et de la gestion des droits de production. Ce projet s'inscrit dans une volonté de simplification administrative mais également de mise en conformité à la nouvelle ordonnance fédérale sur le vin, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les milieux professionnels accueillent positivement la démarche. Un cahier des charges élaboré avec la Direction générale de

l'agriculture et de la nature du canton de Genève ainsi que le service de l'agriculture du canton de Neuchâtel, parties au projet dans le cadre du concordat Acorda, a été élaboré et a permis de clarifier l'ensemble des étapes du processus, pour une entrée en vigueur en 2020.

## Promotion

Un projet de marque territoriale VAUD+ est en cours de réalisation. Une première étape a été franchie avec la création de la Communauté de la Marque lors d'une réunion publique le 13 décembre 2018 au Château de Chillon. Durant cet événement, les différents acteurs de l'économie vaudoise étaient présents (produits agricoles, branches touristiques, recherche et innovation et acteurs des organisations sportives notamment).

## Développement rural, structures et contributions

Le référencement de l'ensemble des parcelles de toutes les exploitations agricoles a été terminé en 2018 dans le portail intercantonal ACORDA. Une informatisation des données des exploitations viticoles et des vendanges est actuellement en cours et va permettre une mise en conformité avec les exigences du contrôle fédéral des vins.

Les thèmes phares des projets agroécologiques du canton de Vaud ont été le lancement des projets «agriculture et pollinisateurs» et de la gestion raisonnée de l'irrigation. Avec les deux projets sur les techniques de préservation des sols agricoles et de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans le bassin du Boiron, c'est un effort considérable qui est fourni par les exploitants agricoles vaudois pour la protection durable des ressources naturelles, avec le soutien financier du Canton et de la Confédération. Ces projets ont un effet d'exemplarité au plan suisse et permettent de tester à large échelle des solutions qui sont ensuite en partie reprises par des mesures fédérales de politique agricole.

L'inauguration de la RC 177 a marqué une étape importante pour le syndicat d'améliorations foncières (AF) avec l'achèvement des travaux collectifs. D'autre part, l'année 2018 a vu la dissolution de trois syndicats AF. Une quarantaine de nouveaux projets de réfection et d'entretien des infrastructures AF a été soumis à la DGAV.

## Affaires vétérinaires

*Voir document inséré dans "Sources d'informations complémentaires"*

# Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DGAV

---

## Approvisionnement en eau des alpages touchés par la sécheresse

Les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 2018 ont provoqué un grave déficit hydrique qui a touché l'ensemble de notre agriculture. Ainsi, le Conseil d'État a déclenché le plan ORCA le 6 août 2018. Cette décision avait comme objectif principal de pouvoir recourir à l'aide de l'Armée pour ravitailler en eau, par voie aérienne, les alpages en difficulté ne disposant pas d'accès routier. L'opération a duré trois semaines et s'est terminée le 26 août 2018. Durant cette période, ce sont 162 commandes d'eau qui ont été honorées pour un total de 92 alpages sur les 650 exploitations d'estivage que compte le canton de Vaud. Ce sont près de 3,8 millions de litres d'eau qui ont été transportés dont 600'000 litres par voie aérienne, à raison de 75% dans le Jura et 25% dans les Préalpes. Ces mesures visaient à maintenir le bétail à l'alpage au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre afin d'éviter qu'il ne redescende prématurément.

## Augmentation continue des cas d'importations illégales d'animaux de compagnie

L'augmentation de cas d'importations illégales d'animaux de compagnie se poursuit. Quelque 95% des cas concernent des chiens, les autres étant liés à l'importation de chats.

Ce phénomène progresse constamment depuis 2008, où on dénombrait 6 cas. En 2018, ce nombre s'élève à 120. Cette augmentation ne peut cependant pas s'expliquer par les variations de la population canine qui est relativement stable. Elle doit plutôt rechercher son origine dans l'engouement de la société pour les animaux de compagnie et dans l'accessibilité d'une offre importante et meilleur marché à l'étranger. Facilitée par l'essor d'Internet et des réseaux sociaux, la vente d'animaux introduits illégalement en Suisse devient ainsi une activité permettant parfois des gains importants.

On considère comme illégale toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment du point de vue de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire à l'euthanasie de l'animal.

L'augmentation du nombre de cas va de pair avec l'importance des ressources mobilisées. En 2018, le traitement des dossiers relatifs à l'importation illégale a nécessité pas moins de 500 heures de travail et généré des frais de fourrière, à la charge des contrevenants, pour quelques 40'000 francs.

# Groupes de prestations de la DGAV

---

## 54.1 Conduite de la direction

Mise en œuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage

### Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEIS et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, aménagement du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques).
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, affaires extérieures, santé).
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs; support informatique métier.
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI); gestion des ressources humaines.
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval.
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Paysannes et paysans, vigneronnes et vigneron (toutes branches confondues).
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton.
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national.
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA: prés. VD).
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC: prés. VD).
- Services de l'Administration cantonale en lien à l'agriculture et la formation professionnelle.
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien à l'agriculture.

## 54.2 Formation, vulgarisation et recherche

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques; recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage; vulgarisation et formation continue des exploitants agricoles.

## Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes).
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF, à Marcelin.
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle; brevet ou maîtrise: agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernant-e-s de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines).
- Prestations de vulgarisation et formation continue.
- Fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages).
- Surveillance des prestations déléguées de formation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale).
- Recherche appliquée: préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire.
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole; jardin) ; recherche de nouveaux produits.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney).
- Participants aux formations modulaires / continues.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance.
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV).
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA).
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne.
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV).
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA).

- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture.
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART).

## 54.3 Viticulture et cultures spéciales

Accompagnement de l'économie vitivinicole, maraîchère et fruitière; contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; police phytosanitaire.

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes.
- Interprofessions vitivinicoles vaudoises.
- Office des vins vaudois (OVV).
- Commission des désignations des vins vaudois.
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB).
- Encaveurs (négociants, coopératives et indépendants).
- Société coopérative "Cave Vaudoise".
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) – Laboratoire cantonal.
- Service de la promotion économique (SPECo) – Promotion économique et Police cantonale du commerce.
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon et Musée de la Vigne et du Vin au Château d'Aigle.
- Fédération vaudoise des vigneron.
- Gastrovaud, Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.

- Clientèle privée, grossistes et détaillants.

## 54.4 Promotion

Promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise.

### Descriptif

Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national.
- Office des vins vaudois (OVV).
- Vaud Terroirs.
- Comptoir suisse (Beaulieu Exploitation, MCH, Swiss Expo, etc.).

## 54.5 Développement rural, structures et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts; mise en œuvre et suivi des améliorations foncières agricoles.

### Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles).
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit des paiements directs fédéraux et aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne).
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources).



- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles.
- Etude, décisions et suivi des dossiers relatifs aux améliorations foncières agricoles.
- Morcellements.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles.
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.).
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural.
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Direction et services de l'administration cantonale vaudoise (ACV) en lien à la protection de l'environnement (Direction générale de l'environnement, DGE), la protection des animaux (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, SCAV) ou le calcul des contributions (Administration cantonales des impôts, ACI).
- Services de l'ACV en lien au territoire agricole (Service du développement territorial - Aménagement du territoire (SDT-AT), Office de l'information sur le territoire (OIT), Office du registre foncier (ORF), Statistique Vaud) et le développement rural (SDT-AF, SPECo).
- Commissions foncière rurale.
- Commission d'affermage.
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA).
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA).
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions.
- Syndicats d'améliorations foncières.
- Communes.

## 114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

### Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte

- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance des ruchers
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

## **114.5 Protection des animaux**

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

### **Descriptif**

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

## 114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

### Descriptif

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

## 114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

### Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Autorisation de commerce de détail
- Surveillance des cliniques vétérinaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

# Sources d'informations complémentaires

---

## Accès site internet et actes législatifs modifiés

<http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/> (<http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/>)

Affaires vétérinaires (PDF, 65 Ko)

([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/rag/2018/deis/Affaires\\_v%C3%A9t%C3%A9rinaires.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2018/deis/Affaires_v%C3%A9t%C3%A9rinaires.pdf))

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux:

- **Site de l'OSAV** (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html>) (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site de l'OFAG** (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html>) (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

# Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

---

## Événements particuliers et évolutions significatives

- Sur le plan interne
- La publication
- La mise sur pied
- La supervision et le contrôle

### Sur le plan interne

- Le maintien du label «Entreprise formatrice favorable au sport de performance» délivré par Swiss Olympic.

### La publication

- d'un calendrier du fair-play en collaboration avec la dessinatrice Caroline Rutz, alias Caro,
- du onzième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois «VD-Sport-Info»,
- du nouveau site internet du «Mérite sportif vaudois»,
- du Guide des mesures de sécurité 2018-2019 en éducation physique et sportive scolaire,
- d'une enquête statistique menée auprès de tous les clubs vaudois, en collaboration avec Statistique Vaud. (<https://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2017/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/service-de-leducation-physique-et-du-sport-seps/evenements-marquants-evolutions-significatives/>)

### La mise sur pied

- de la journée suisse de sport scolaire 2018,
- d'une séance du Groupe sport du Grand Conseil, groupe créé en 2018,
- de la rencontre annuelle des associations sportives cantonales vaudoises,
- en collaboration avec la Fondation «Fonds du sport vaudois», de la remise des bourses du «Fonds du sport vaudois» aux sportifs détenteurs de cartes Swiss Olympic or, argent, bronze et élite,
- de la 20e édition de la cérémonie des Mérites sportifs vaudois qui a récompensé la meilleure

sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2018 et qui a mis à l'honneur les champions de Suisse Elite de notre canton ([www.meritesportifvaudois.ch](http://www.meritesportifvaudois.ch)),

- de 14 séances d'animation pédagogique en EPS,
- de 12 conférences régionales de chefs de file de l'EPS,
- de 1 séance d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'EPS,
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique,
- d'un séminaire de 2 jours pour les enseignants EPS des écoles professionnelles,
- de la rencontre des associations sportives cantonales qui gèrent des structures Sport-Études du canton,
- de deux séances de la Commission consultative de l'éducation physique et du sport,
- de 108 modules de formation J+S (26 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coachs, 5 modules de perfectionnement de coachs, 45 modules de perfectionnement de moniteurs, 10 modules de formation continue 1 et 2, 2 modules de perfectionnement pour experts, 5 modules de prévention «Toxicomanie» et «activités physiques pour les jeunes en surpoids» ainsi que 13 cours J+S «Sport des enfants») regroupant 2799 participants,
- de 16 séances de commissions des disciplines J+S.

## La supervision et le contrôle

- par le secteur J+S du suivi administratif de 702 camps sportifs scolaires concernant 29'817 élèves,
- de plus de 1100 offres J+S annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales pour plus de 7'000'000 francs,
- de l'organisation de l'EPS dans 92 établissements de la DGEO et dans les établissements de la DGEP,
- du sport scolaire facultatif pour 15'981 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles,
- de 9 compétitions sportives scolaires cantonales,
- de la délégation regroupant les participants vaudois à la journée suisse de sport scolaire qui a eu lieu à Lausanne,
- de la partie sportive des 7 structures Sport-Études de la scolarité obligatoire.

# Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SEPS

---

- Dans le secteur scolaire
- Dans le secteur associatif
- Dans le secteur du sport international
- Dans le secteur Jeunesse+Sport
- Dans le secteur des équipements sportifs

## Dans le secteur scolaire

- Organisation de la Journée suisse de sport scolaire 2018
- Suivi du concept « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » qui vise à réserver des places d'apprentissage à des sportifs d'élite auprès des entreprises privées et des administrations.
- Suivi de la réalisation d'un programme d'établissement de l'EPS dans chaque établissement du degré secondaire I.
- Poursuite du projet « Sport-Santé » en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP)
- Suivi de la réalisation des plans d'études des écoles professionnelles
- Suivi de la planification annuelle pour l'enseignement de l'EPS dans l'Ecole de la transition
- Amélioration de la plateforme web pour l'évaluation de la scolarité obligatoire
- Réalisation de projets pour les écoles en lien avec les JOJ 2020
- Organisation de deux conférences à l'intention des élèves des classes spéciales du gymnase

## Dans le secteur associatif

- Appui à la candidature victorieuse Vaud/Lausanne à l'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique 2025
- Participation à l'introduction d'un subventionnement des Centres Régionaux de Performance (CRP) par la Fondation Fonds du Sport Vaudois (FFSV).
- Collaboration avec la Fondation Fonds du sport vaudois pour la construction et l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois à Leysin ([www.msvd.ch](http://www.msvd.ch) (<http://www.msvd.ch>)).
- La mise sur pied du tournoi de football interservices de l'administration cantonale vaudoise.
- La distribution de 700 panneaux pour inciter les parents à se comporter de manière fair-play aux abords des terrains de sport.

## Dans le secteur du sport international

- Organisation d'une réception à la Maison suisse en l'honneur de la famille olympique lors des Jeux olympiques de PyeongChang par le Canton et la Ville de Lausanne.
- Accueil de trois nouvelles fédérations et organisations sportives internationales qui ont choisi d'établir leur siège dans le canton : European Professional Club Rugby (EPCR), International Testing Agency (ITA) et l'Union mondiale de billard (UMB). 59 fédérations sont établies dans le canton.

## Dans le secteur Jeunesse+Sport

- Introduction de l'apprentissage en ligne (e-learning) et contrôle d'acquisition dans les modules de perfectionnement d'un jour.
- Extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de 108 cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport
- Mise en application du nouveau programme « assurance qualité » qui consiste à effectuer des visites (75) dans les clubs et pour évaluer les leçons données aux participants.
- Mise en application du concept de contrôle des offres qui a pour objectif de déceler les irrégularités et leurs implications financières en termes de subventions fédérales
- Collaboration avec la Fondation Fonds du Sport Vaudois pour l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois notamment.

## Dans le secteur des équipements sportifs

- Mise en application d'un crédit-cadre de CHF 22'057'500 pour financer, au moyen d'aides à fonds perdu et de prêts, les subventions cantonales en faveur de la construction ou de la rénovation d'infrastructures sportives d'importance au minimum régionale.
- Suivi de la réalisation de la patinoire de Malley pour versement de la subvention cantonale (30 millions).
- Participation à la Commission extra-parlementaire communale de St-Prex pour la future piscine.
- Implication dans les réponses à apporter aux recourants des projets de piscine et patinoire de Coppet et de salle triple à Yvonand.
- Suivi de projet : salle triple à Arzier-Le-Muids; salle triple à Moudon; piscine à Nyon ; salle triple à Nyon; piscine à St-Prex; salle triple à Yvonand; salle triple à Yverdon; salle double à Echallens, salle double à Epalinges
- Traitement de 236 dossiers CAMAC (pour permis de construire).



# Groupes de prestations du SEPS

---

## 56.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH (en collaboration avec le secrétariat général du département).
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## 56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur le territoire vaudois.
- Accompagner et faciliter l'installation sur le territoire vaudois de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.

- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).
- Swiss Olympic.

## 56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Enseignants d'éducation physique et sportive, de rythmique, de natation et enseignants généralistes.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

## 56.3 Promotion du sport

### Descriptif

- Elaboration des mesures de promotion de la santé par le sport, en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP).
- Organisation et développement du programme fédéral Jeunesse+Sport (J+S).
- Collaboration à la gestion de la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement (monitrices et moniteurs J+S).

- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) et Haute école pédagogique (HEP).
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la santé publique (SSP).
- Public.

## **56.4 Equipements sportifs**

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### **Descriptif**

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation pour décision CAMAC (Centrale des autorisations de construire).
- Contrôle de l'application des normes et recommandations et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Octroi de préavis techniques pour la détermination de subsides.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).

- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

# Sources d'informations complémentaires

---

## Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le site internet du Service de l'éducation physique et du sport : [www.vd.ch/seps](http://www.vd.ch/seps) (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/service-de-leducation-physique-et-du-sport-seps/>)

Ainsi que dans la thématique "Sport" du site internet de l'Etat de Vaud : [www.vd.ch/sport](http://www.vd.ch/sport) (<https://www.vd.ch/themes/population/sport/>)

# Service de la population (SPOP)

---

## Événements particuliers et évolutions significatives au SPOP

- Naturalisations
- État civil
- Asile
- Intégration des étrangers: nouveau programme cantonal (PIC II)

### Naturalisations

Le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle législation sur la naturalisation est entrée en vigueur. Davantage restrictive sur les conditions d'acquisition de la nationalité suisse, la nouvelle loi fédérale sur la nationalité a nécessité l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi sur le droit de cité vaudois en 2017. Un règlement précise désormais les modalités d'application du nouveau dispositif vaudois. Le nouveau test de connaissances élémentaires pour l'ensemble des communes vaudoises contribue à renforcer l'égalité de traitement sur l'ensemble du canton. Des directives et fiches pratiques sont également à disposition des communes afin d'harmoniser les pratiques. L'ensemble de ces mesures tendent au respect de la Constitution vaudoise qui prévoit une naturalisation facilitée par l'État et les communes.

S'est ouverte en 2018 une période transitoire pendant laquelle le Service de la population doit appliquer simultanément deux dispositifs différents. En effet, la nouvelle loi n'étant pas rétroactive, les demandes de naturalisation déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont traitées selon l'ancien droit, parallèlement aux nouvelles demandes intervenues depuis cette date auxquelles s'applique la nouvelle législation. Ainsi, les 7546 personnes naturalisées en 2018 (toutes procédures confondues, cantonales et facilitées fédérales) avaient déposé leur demande avant le début de l'année et leurs dossiers ont été traités selon l'ancien droit.

### État civil

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'état civil vaudois est formellement organisé en un seul office d'état civil, remplaçant les quatre offices qui existaient jusque-là. La création d'un office unique permet désormais à chacune des officières et chacun des officiers d'état civil du canton d'accéder à la base fédérale de

l'état civil depuis tous les sites régionaux de l'état civil vaudois et d'enregistrer les événements survenus partout dans le canton. En effet, formellement, un officier ne peut enregistrer les événements d'état civil (mariage, divorce, naturalisation, décès, notamment) que des personnes domiciliées dans la région relevant de son office. La nouvelle organisation facilite la gestion et le fonctionnement de l'état civil vaudois qui gagne en efficacité. Les quatre anciens offices sont devenus des sites de l'état civil qui poursuivent leurs missions habituelles.

En outre, un nouveau site d'état civil, celui de la Broye-Vully, a ouvert le 1er janvier 2018 à Moudon où se trouvait déjà le centre administratif en charge de délivrer les actes d'état civil. Cette ouverture accroît la proximité et la disponibilité de l'état civil pour le public. Une nouvelle salle de mariage a été ouverte le 1er octobre à Avenches.

En 2018, l'état civil du canton de Vaud a enregistré plus de 35000 événements (notamment naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances et déclarations sur le nom, naturalisations, adoptions), chiffre stable par rapport à 2017.

## Asile

### Quatrième centre fédéral de Suisse romande pour les requérants d'asile

En juin, le Canton, la commune de Vallorbe et la Confédération ont signé une convention sur l'exploitation du centre d'enregistrement et de procédure (CEP) actuel comme Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA). Dans le cadre de la réorganisation du domaine de l'asile, la nouvelle région romande accueillera 1'280 places d'hébergement, réparties dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, de Genève et de Vaud (Vallorbe).

La convention prévoit notamment que la majorité des personnes hébergées à Vallorbe par la Confédération, en dehors d'une situation d'urgence migratoire, soit constituée de migrants arrivant en Suisse avec le statut de réfugiés dans le cadre de programmes de réinstallation et de personnes en attente de décision sur leur demande d'asile. Dès l'annonce par la Confédération en 2014 de son projet de réorganisation du domaine de l'asile comportant notamment la création de régions et l'ouverture de centres fédéraux, le Canton de Vaud a initié une réflexion avec les cantons de la nouvelle « région asile romande ». Des propositions de sites ont été faites à la Confédération. Le Canton de Vaud a adopté une approche de partenariat dans ce domaine avec les communes. Il a en particulier posé comme principe la nécessité de l'accord de la commune où s'implanterait le centre fédéral et l'a associée aux discussions avec la Confédération.

### Prise en charge cantonale

En 2018, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile a continué à décroître, avec moins de 17'000

arrivées en Suisse (environ 20'000 en 2017, 27'000 en 2016 et 39'000 en 2015). Cette diminution s'est traduite aussi dans le canton, avec un millier de personnes (chiffres EVAM) attribuées par la Confédération au cours de l'année; elles étaient 1400 en 2017. En 2018, au total, 761 départs contrôlés ont en outre été organisés.

Fin 2018, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants assistait 5500 personnes (en procédure ou à l'aide d'urgence).

Courant 2018, environ 250 personnes titulaires d'une autorisation provisoire (permis F) ont accédé durablement à un emploi, soit plus du double de l'année précédente. Le nombre de personnes titulaires de permis F qui travaillent est passé d'environ 600 à environ 800. Pendant la même période, 580 personnes ont amélioré leur autonomie sur le plan financier.

## **Intégration des étrangers: nouveau programme cantonal (PIC II)**

Cette année, dans le cadre de la politique d'intégration suisse des étrangers, a débuté le second Programme d'intégration cantonal pour la période 2018-2021, le PIC II. Entre 2014 et 2017, le premier programme d'intégration vaudois (PIC I) a permis de renforcer et développer l'offre d'intégration existante, constituée par les communes et associations, afin de répondre aux besoins exprimés. L'objectif principal du deuxième Programme d'intégration cantonal (PIC II) consiste à pérenniser les offres spécifiques destinées aux étrangers par des conventions de subventionnement avec les partenaires actifs sur le terrain, à renforcer des mesures phares, telles que les Permanences Info-Conseil Migration du Centre social protestant (CSP) et à consolider l'expertise du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Ainsi, dans le prolongement du programme précédent, le BCI pourra continuer à travailler pour inscrire l'intégration des étrangers comme enjeu majeur des politiques d'insertion et de cohésion sociale.

La finalisation et le déploiement du programme cantonal d'intégration 2018-2021 est l'une des actions prévues par le programme de législature du Conseil d'État destinées à «cultiver et développer les bases de la vie commune en société» (mesure 1.4).



# Groupes de prestations du SPOP

---

## 306.1 État civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

### Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

## 306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité (LN) et de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV).

### Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par le

Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation.
- Communes / Municipalités.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

## **306.4 Asile et retour**

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile : gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi et d'expulsion pénale, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi ou d'expulsion pénale et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

### **Descriptif**

- Gestion administrative du séjour des personnes requérant l'asile et de celles titulaires d'une admission provisoire.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi de l'aide au retour.
- Organisation et exécution des décisions de renvoi ou d'expulsion pénale.
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation de son budget et mission de suivi et de contrôle de la subvention.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois dans l'attente de leur départ.
- Examen des demandes de régularisation pour cas de rigueur.
- Instruction, pour le compte du département, des recours contre les décisions du directeur de l'EVAM.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Requéranants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Tribunal administratif fédéral (TAF).
- Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Police cantonale, Service pénitentiaire

(SPEN), Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), Ordre judiciaire vaudois (OJV), Ministère public.

- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants.
- Employeurs.

## 306.5 Étrangers

### Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Service de l'emploi (SDE), Police cantonale, Service pénitentiaire (SPEN), Service de protection de la jeunesse (SPJ), Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP).
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Juges de paix.
- Maisons de détention administrative.
- Caisses de compensation AVS-AI.
- Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des migrations (CFM).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).
- Service fédéral de lutte contre le racisme.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraide et associations.

Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal.

- Commissions communales "suisse/étrangers".

## 306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (LDI).

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

### Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger.
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers.
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses.
- Information des nouveaux préposés communaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger.
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "États tiers", domiciliés dans le canton de Vaud.
- Requêteurs d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le canton de Vaud.
- Administrations communales.
- Polices communales et cantonale.
- Division Etrangers du Service de la population.
- Police fédérale (fedpol), section documents d'identité à Berne.
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

## 306.7 Administration

Gestion et administration du service.

Traitement de problématiques juridiques.

Relations avec les communes.

Autorité de surveillance des contrôles des habitants.

## Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support aux communes.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEIS.
- Services transversaux.
- Communes.

# 306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

## Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud.
- Communes.
- Délégués à l'intégration.
- Associations de personnes immigrées.

ONG spécialisées.

- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).
- Commissions consultatives intégration.
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Commission fédérale des questions de migration.
- Commission fédérale de lutte contre le racisme.
- Service de lutte contre le racisme.
- Monde académique.

# Sources d'informations complémentaires

---

Office fédéral des migrations (ODM) (<https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>)

## État civil

**Service de la population**

**Direction ETAT CIVIL**

Rue Caroline 2

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57

etatcivil.cantonal(at)vd.ch (<https://www.vd.ch/>)

[www.vd.ch/etat-civil](https://www.vd.ch/etat-civil) (<https://www.vd.ch/themes/population/etat-civil/>)

## Naturalisation

**Service de la population**

**Secteur NATURALISATIONS**

Rue de Langallerie 9

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91

info.naturalisation(at)vd.ch ()

[www.vd.ch/naturalisation](https://www.vd.ch/naturalisation)

## Asile

Asile sur le site cantonal: [www.vd.ch/asile](https://www.vd.ch/asile)

L'asile sur le site de l'Office fédéral des migrations (ODM)

(<https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/asyl.html>)

## Étrangers

Office fédéral des migrations (ODM) (<https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>)

Service de la population (VD) (<https://www.vd.ch/themes/vie-privee/population-etrangere/entree-et-sejour/>)

## Identité

### Service de la population

#### Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE

Quartier du Flon - Voie du Chariot 3

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291

[info.passeport@vd.ch](mailto:info.passeport@vd.ch)

[www.vd.ch/documents-identite](http://www.vd.ch/documents-identite)

ou

[www.vd.ch/biometrie](http://www.vd.ch/biometrie)

## Administration

### Service de la population

#### DIRECTION

Av. de Beaulieu 19

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49

[info.population@vd.ch](mailto:info.population@vd.ch)

## Intégration

### Service de la population

#### BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)

Rue du Valentin 10

CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59



0

Tél. : +41 21 316 49 59  
info.integration(at)vd.ch 0

[www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration)